

**Faculté de droit et de criminologie**

# **Le travail est-il dans une impasse ?**

Pour une (re)définition juridique de la notion de travail à l'aune des enjeux climatique et cybernétique

Auteur : Léa BOUSSEMARD  
Promoteur : Philippe COPPENS

Année académique 2022-2023  
Master en droit  
Finalité droit transnational, comparé et étranger



## Plagiat et erreur méthodologique grave

---

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation\*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

\* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur, Philippe COPPENS, pour la grande liberté qu'il m'a accordée, particulièrement dans la détermination de ce sujet, tout en me conseillant des ouvrages et auteurs très pertinents.

Je souhaite ensuite remercier mes parents de m'avoir soutenue et écoutée parler (longuement) de ce mémoire ainsi que pour leurs relectures attentives.

Je voudrais enfin remercier mes amies pour leurs encouragements bienveillants lors de la rédaction de ce mémoire. Nos sessions-mémoire étaient riches d'échanges, de conseils et (encore plus) de rires.



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Quelques lignes d'introduction...</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I. Le travail détruit-il l'environnement ?</b>	<b>4</b>
Section 1. À l'origine, il y a ... une certaine idée de la croissance, du progrès et de la richesse	4
<i>Sous-section 1. Qu'est-ce la croissance : progrès ou nécessité ?</i>	5
<i>Sous-section 2. Une nécessité aux répercussions multiples sur l'environnement</i>	7
Section 2. Le travail – traduction juridique de l'économique – ne peut être écologique	10
<i>Sous-section 1. Et le travail est né...</i>	10
<i>Sous-section 2. ... puis il est mort</i>	10
<i>Sous-section 3. Le travail productif et le non-travail improductif</i>	12
<i>Sous-section 4. Le droit dans tout ça ?</i>	13
<i>Sous-section 5. Regard féministe sur la notion de travail</i>	15
Section 3. Repenser la croissance, le progrès et la richesse pour repenser le travail	17
<i>Sous-section 1. En finir avec l'économisme</i>	17
<i>Sous-section 2. Réenchâsser l'économie ou le pari de l'économie écologique</i>	20
<i>Sous-section 3. L'occasion d'un regain démocratique</i>	22
<b>Chapitre II. Le travail détruit-il l'humain ?</b>	<b>25</b>
Section 1. De la machine au programme, le modèle du travail n'est pas humain	26
<i>Sous-section 1. Les machines et nous</i>	26
<i>Sous-section 2. Les machines – le travail – et nous</i>	27
<i>Sous-section 3. Les ordinateurs et nous</i>	28
<i>Sous-section 4. Les ordinateurs – le travail – et nous</i>	29
Section 2. Métamorphose des figures juridiques	32
<i>Sous-section 1. Il était un travail désubjectivé...</i>	33
<i>Sous-section 2. ... Qui devint un travailleur objectivé</i>	34
Section 3. Le travail ou l'expression de sa subjectivité	40

<i>Sous-section 1. Dimensions objective et subjective du travail</i>	41
<i>Sous-section 2. Naître Homme et le devenir par le travail</i>	42
<b>Chapitre III. Le travail est mort, vive le travail : l'aube d'une nouvelle définition pleinement juridique du travail ?</b>	<b>45</b>
Section 1. Du travail décent	46
<i>Sous-section 1. La décence pour l'être humain</i>	46
<i>Sous-section 2. La décence pour l'environnement</i>	49
Section 2. Du travail autonome	50
Section 3. Du travail non-marchand	55
<b>Quelques lignes pour conclure...</b>	<b>60</b>

## Quelques lignes d'introduction...

*« La production capitaliste ne développe donc la technique et la combinaison du procès de production sociale qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : la terre et le travailleur »<sup>1</sup>.*

L'actualité est traversée d'une pléthore d'articles et de reportages portant sur la formation des jeunes, sur l'augmentation des salaires, sur les inégalités au travail entre hommes et femmes, sur la pénurie de main d'œuvre, sur le coût du travail, sur l'âge de la retraite, sur la disparition de certains emplois, sur la précarisation d'autres emplois, ... Il ne peut être nié que ces sujets, et plus globalement le travail, occupe une position de premier plan dans notre vie quotidienne. Reconnaître les défauts et failles du travail est nécessaire mais pas suffisant. Pour nombre de ces points, il nous semble qu'un écueil subsiste.

En effet, à la lecture de ces multiples nouvelles, il est peu question d'interroger la définition même que nous donnons du *travail*. C'est à cette lacune que ce mémoire souhaite (à son échelle) remédier. Pour ce faire, nous examinerons la définition du travail à l'aune de deux défis contemporains majeurs : les dégradations et bouleversements que subit le milieu naturel ainsi que l'évolution du travail vers le modèle cybernétique d'un homme programmé.

Après avoir exposé en introduction une brève généalogie des définitions autrefois empruntées par le travail, ce mémoire poursuivra par l'examen de la définition du travail confrontée à la crise écologique (Chapitre I). La notion actuelle que nous avons du travail a-t-elle encouragé voire précipité la dégradation environnementale sans précédent que nous connaissons au XXI<sup>e</sup> siècle ? Pour déterminer le rôle joué par notre conception du travail, nous aborderons dans un premier temps les notions économiques à son fondement. Nous nous pencherons ensuite sur la contribution du droit dans l'approbation d'une notion du travail réduite et réductrice. Le premier chapitre sera clos par une suggestion quant aux remèdes à apporter à la vision productiviste et économiste (non plus seulement économique) de notre organisation sociale et de l'environnement.

---

<sup>1</sup> K. MARX, *Le Capital. Critique de l'économie politique*, livre I, Paris, Éditions sociales, 1976 [1867], p. 361.

Il sera ensuite question d'analyser le travail dans sa définition actuelle face au phénomène général de gouvernance par les nombres (Chapitre II). Dans la sphère du travail, cela se traduit par l'application de l'imaginaire cybernétique à la conception du travail humain. S'opère la transition suivante : d'un modèle machinique, le travail en vient à être conçu à partir d'un modèle programmatique (évoquant le fonctionnement d'un ordinateur). Cela signifie de fortes évolutions en droit du travail : la figure juridique du travail désobjectivé est supplantée par celle du travailleur objectivé. Nous achèverons le second chapitre par une mise en garde sur les risques d'une suppression de la subjectivité au travail.

Ce travail de fin d'études ne se limitera pas à examiner la notion du travail telle qu'elle a été conçue et reste conçue, ni dans quelle mesure le droit a lui-même porté (voire promu) une certaine appréhension du travail. Nous voyons dans la crise écologique et le modèle cybernétique<sup>2</sup> du travail une opportunité de redéfinir le travail humain, de repenser son déploiement en prenant en considération les limites et lacunes du sens qu'il porte actuellement. (Chapitre III). Nous tenterons notamment de promouvoir le développement d'une définition proprement juridique du travail à partir de trois axes.

Afin d'appréhender au mieux les développements présentés ci-après, il semble nécessaire de présenter dans un premier temps ce que le travail a signifié auparavant. Il s'agit d'une présentation relativement succincte, de nombreux ouvrages y ayant déjà été consacrés.

Avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, le « travail » n'existait pas<sup>3</sup>. Il n'y avait aucun terme unique pour juxtaposer ses diverses manifestations. Les Grecs de l'Antiquité connaissaient l'*ergon*, l'œuvre de celui qui donne une forme à la matière<sup>4</sup>, et le *ponos*, l'activité éreintante, peu valorisée et valorisante<sup>5</sup>. Les Romains opposaient à l'*otium* (ou loisir studieux) le *labor*<sup>6</sup>. Mais nous ne pourrions pas encore parler du « travail », puisqu'il existait également le *negotium* (nec-otium, temps qui n'est pas consacré au loisir) et l'*opus*. Les théologiens chrétiens empruntant les termes latins *opus* et *labor*, continuèrent de distinguer l'œuvre (tant l'activité

---

<sup>2</sup> La cybernétique, dont Norbert WIENER est souvent désigné le père, est une science née dans les années 1950 et repose sur l'idée de la présence de mécanismes similaires (chez l'homme/l'animal et la machine) dans le traitement de l'information, notamment par la mise en parallèle de l'apprentissage et du feed-back. Voy. N. WIENER, *Cybernétique et société. L'usage humain des êtres humains*, Paris, Éditions des Deux Rives, 1971, pp. 164 et s.

<sup>3</sup> Parler du « travail », en tant que catégorie abstraite et homogène, est historiquement anachronique. Voy. D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie de disparition ?*, Paris, Flammarion, « Champs. Essais », 2021, p. 31.

<sup>4</sup> D. MÉDA, *ibidem*, p. 41.

<sup>5</sup> L. MIGEOTTE, « Les philosophes grecs et le travail dans l'Antiquité », *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, D. MERCURE et J. SPURK (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, « Sociologie contemporaine », 2003, pp. 12 à 13.

<sup>6</sup> D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, p. 50.

humaine que la création du divin) du labeur<sup>7</sup>. En outre, le travail marchand n'était pas envisagé compte tenu des interdits religieux (notamment) d'enrichissement et de commerce<sup>8</sup>.

À ces définitions plurielles données aux activités humaines – oscillant entre une conception harassante, peu valorisante, voire assujettissante du travail et une conception davantage élevée du travail, en tant qu'application de savoirs acquis et de connaissances maîtrisées – allait sous peu succéder une notion unique et (à vocation) universelle. Mais avec quelles incidences...

---

<sup>7</sup> D. MÉDA, *ibidem*, p. 54.

<sup>8</sup> D. MÉDA, *ibidem*, p. 58.

## Chapitre I. Le travail détruit-il l'environnement ?

L'intitulé de ce premier chapitre est à dessein exagéré. En se fondant sur les études scientifiques menées par le GIEC, nous pouvons nous accorder sur le fait que l'activité humaine entraîne de multiples conséquences délétères pour l'environnement, notamment du fait des émissions de gaz à effet de serre (GES)<sup>9</sup>. De surcroît, il est « [estimé] que 90% des émissions de GES produites depuis 1750 l'ont été au cours de ces 85 dernières années »<sup>10</sup>. Les secteurs de la production d'énergie, du transport, de l'agriculture et de l'industrie sont communément désignés comme les plus polluants<sup>11</sup>. D'où vient cette pollution ? Sont évoqués parmi les causes des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation non durable de l'énergie, la culture des terres, les modes de vie, les modèles de consommation et *de production*<sup>12</sup>.

C'est précisément le fondement théorique de ce modèle de production que nous souhaiterions explorer dans ce chapitre : nous avançons que la destruction que subit l'environnement s'explique en partie parce que la définition actuelle du travail *génère* la déprédation de l'environnement. Avant d'évoquer la notion de travail, nous nous appesantirons sur les termes économiques ayant donné lieu à la conception que nous avons du travail (Section 1). Sa traduction juridique fut en effet modelée et pensée à partir de représentations économiques (Section 2). S'opposer à cette conception réduite du travail impliquerait, dans un premier temps, de substituer les termes économiques à son origine (Section 3).

### Section 1. À l'origine, il y a ... une certaine idée de la croissance, du progrès et de la richesse

Pour comprendre le sens que le terme *travail* a emprunté et conserve encore de nos jours, il est nécessaire d'effectuer un premier détour par d'autres notions provenant du champ économique. Qu'il s'agisse de la *croissance*, de la *richesse* ou du *progrès*, notre analyse ne pourrait être complète sans examiner en premier lieu la toile de fond qui imprègne toute conception moderne du travail.

---

<sup>9</sup> GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC), « Résumé à l'intention des décideurs », *Rapport de synthèse : Changement climatique 2023 (AR6)*, Copenhague, 2023, par. A.1.

<sup>10</sup> F. GEMENNE et A. RANKOVIC, *Atlas de l'anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 112.

<sup>11</sup> X, « Changements climatiques. Influence humaine », Climat.be (SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement), accessible en ligne [<https://climat.be/changements-climatiques/causes/influence-humaine>], dernière consultation le 29 mars 2023.

<sup>12</sup> GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC), *op. cit.*, par. A.1.

### *Sous-section 1. Qu'est-ce la croissance : progrès ou nécessité ?*

La croissance de la production est, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, associée à de nombreux bénéfices. En accroissant notre production de biens et services, nous gagnons en commodité et bien-être, nous augmentons notre pouvoir d'achat, nous créons davantage d'emplois, nous *progressons*<sup>13</sup>. En d'autres mots, nous nous dirigeons vers un horizon toujours meilleur tant pour l'individu que pour la société. Cet argument en faveur de la croissance a des effets extrêmement réducteurs. D'une part, il tend à réduire l'accomplissement de l'homme à l'amplitude d'accès à des biens et services (vers davantage de consommation matérielle)<sup>14</sup>. D'autre part, il assimile la croissance économique à une avancée de la société vers le progrès<sup>15</sup>.

Croissance et progrès sont ainsi étroitement entremêlés, l'un signifiant pour ainsi dire l'autre<sup>16</sup> (et inversement). Le progrès, invariablement réduit à sa dimension matérielle, est mesuré à l'aune d'indicateurs quantitatifs. Une augmentation en production (capacité et diversité) implique irrémédiablement une augmentation du progrès matériel. Quant à la mesure du progrès dans sa dimension immatérielle ou qualitative, l'on s'en remettra simplement à l'examen de « la répartition de l'accès à ces produits »<sup>17</sup>. La production sert donc directement et indirectement d'étalon pour estimer, respectivement, le progrès économique et le progrès social.

Or le progrès, entendu de manière large (et non restreint à son aspect matériel), n'est pas immanent à la croissance économique<sup>18</sup>. Cette dernière fut sans aucun doute la source d'une amélioration considérable des conditions de vie de l'homme pour les siècles précédents<sup>19</sup>. Toutefois ce n'est plus aujourd'hui pour les mêmes raisons que se poursuit l'incitation à la croissance.

Il s'avère que celle-ci est aujourd'hui primordiale. Et même davantage que primordiale, elle est fondamentale à la stabilité de nos sociétés. En tant que clef de voûte du fonctionnement

---

<sup>13</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance. Comment s'en libérer*, Paris, Flammarion, 2013, p. 12.

<sup>14</sup> O. DE SCHUTTER, « La cage et le labyrinthe : s'évader de la religion de la croissance », *Vers une société post-croissance : Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, I. CASSIERS, K. MARÉCHAL et D. MÉDA (dir.), La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, « Bibliothèque des savoirs », 2017, p. 182.

<sup>15</sup> O. DE SCHUTTER, *ibidem*, p. 183.

<sup>16</sup> I. CASSIERS, « Manifeste du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR) », *La Revue Nouvelle*, no. 3, 2009, p. 80.

<sup>17</sup> I. ILLICH, *Le chômage créateur. Postface à La convivialité*, Paris, Seuil, 1977, p. 15.

<sup>18</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>19</sup> D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, p. 162.

social, nous ne pouvons pas nous dispenser de croître. Pour reprendre les termes de Dominique MÉDA, « nous sommes techniquement et idéologiquement des *sociétés fondées sur la croissance*, toutes notre *episteme* et nos catégories s’inscrivant dans un paradigme où nos sociétés ont la croissance comme objectif principal »<sup>20</sup>. Le fonctionnement de nos sociétés capitalistes répond à un narratif bien précis : celui d’une « dynamique expansionniste illimitée » de la production<sup>21</sup>.

S’est opéré un changement considérable. Tandis que la croissance de la production était originellement porteuse d’une évolution vers un mieux-être (à tout le moins matériel), nous ne pouvons aujourd’hui produire moins, voire pas du tout, sous peine de perturber complètement l’organisation sociale. La croissance était un moyen, elle est devenue une fin<sup>22</sup> ; elle n’a plus pour objectif l’assouvissement de besoins humains fondamentaux, mais vise à répondre aux besoins qu’elle a elle-même conditionnés<sup>23</sup>.

Enfin, la richesse d’un Etat est mesurée à partir d’un indicateur économique global : le Produit Intérieur Brut (ci après, PIB)<sup>24</sup>. Cet indicateur consiste en « la valeur monétaire de la production marchande et non marchande »<sup>25</sup> d’un Etat, sur une année de temps. Ce qui est important de relever est que le PIB n’inclut que la valeur des productions réalisées sous la forme de marchandises<sup>26</sup> et ne prend pas en compte l’épuisement des ressources y ayant

---

<sup>20</sup> D. MÉDA, « L’emploi et le travail dans une ère post-croissance », *Vers une société post-croissance : Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, I. CASSIERS, K. MARÉCHAL et D. MÉDA (dir.), La Tour d’Aigues, Editions de l’Aube, « Bibliothèque des savoirs », 2017, p. 30.

<sup>21</sup> F. JANY-CATRICE, « Va-t-on vers la fin programmée du travail-emploi ? Le cas des services à la personne », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l’eau, 2013, p. 80.

<sup>22</sup> S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation : voix et voies de la décroissance*, Brignon, Les Liens qui libèrent, 2010, p. 47.

<sup>23</sup> X, « Edmond Maire et la croissance. Un certain regard », Vidéo INA, 1973, accessible en ligne [<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i04317243/edmond-maire-et-la-croissance>], dernière consultation le 29 mars 2023. Voy. à partir de 00:35 min.

Le discours d’Edmond Maire, alors secrétaire de la Confédération française démocratique du travail (syndicat français), est partiellement retranscrit aux pages 22 à 23 dans l’ouvrage *L’âge de la transition : en route pour la reconversion écologique*, D. BOURG, A. KAUFMANN et D. MÉDA (dir.), Paris, Les petits matins, 2016.

<sup>24</sup> Déjà en son temps, Adam SMITH évoquait « La richesse publique d’un pays et même sa puissance, en tant que la puissance peut dépendre de la richesse, doit toujours être en raison de la valeur de son produit annuel [des terres et du travail de ce pays], qui est la source où se puisent, en définitive, tous les impôts. Or, le grand objet que se propose partout l’économie politique, c’est d’augmenter la richesse et la puissance du pays ». A. SMITH, *La richesse des nations*, Paris, Flammarion, « Les livres qui ont changé le monde », 2009 [1776], p. 111.

Dans une appréhension plus fine de cette norme comptable, nous pouvons donc déceler dans le PIB un double intérêt : comptabiliser l’ensemble de la valeur produite annuellement mais également déterminer la puissance internationale de l’Etat en question. Voy. A. POTTIER, « Les nouveaux indicateurs de richesse modifieront-ils la croissance ? Les limites de la critique du PIB », *Le Débat*, vol. 199, 2018, p. 148.

<sup>25</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, op. cit., p. 92.

<sup>26</sup> S. LATOUCHE, *Travailler moins, travailler autrement ou ne pas travailler du tout : labeur et décroissance*, Paris, Payot et Rivages, 2021, p. 109.

participées, leur destruction voire disparition totale<sup>27</sup>. Tant qu'il y a production, il y a une donnée alimentant le PIB.

Raisonné en ces termes obscurcit complètement les conséquences négatives de toute production. D'autant plus lorsque la croissance de cet indicateur est systématiquement associée à une croissance du progrès de l'Etat en question.

### ***Sous-section 2. Une nécessité aux répercussions multiples sur l'environnement***

Le caractère infini ou illimité de la croissance doit être souligné. La promotion d'une croissance illimitée peut être datée de la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et est venue remplacer « l'antique sagesse d'une insertion dans un environnement exploité de façon raisonnée »<sup>28</sup>, celle de l'harmonie et de la sobriété<sup>29</sup>. L'exploitation du 'plus que nécessaire' a été rendue possible dès lors qu'ont été séparés les producteurs « des moyens de production et du résultat de la production »<sup>30</sup>. C'est une aliénation *du* travail, au sens le plus littéral qui soit : le travail est rendu étranger à l'homme produisant<sup>31</sup>.

La recherche d'une production toujours plus élevée engendre deux conséquences néfastes. Et, tel un film négatif des justifications soutenant la croissance énoncées ci-avant, l'une de ces répercussions intervient à l'échelle individuelle tandis que l'autre impacte l'entièreté de la société.

Dans un premier temps, le diktat de la production est à l'origine de l'apparition d'un nouvel homme : l'*homo œconomicus*. Il s'agit « [d'un] type anthropologique qui, centré sur l'appât du gain et la maximisation de sa consommation, oublie les frontières écologiques et ne tient aucun compte des signaux que nous transmettent les sciences de la nature »<sup>32</sup>.

Cette affirmation n'est pas ici formulée dans le dessein de dédouaner l'homme de sa responsabilité vis-à-vis de la dégradation de l'environnement. Non, là n'en est point le but. C'est davantage dans l'objectif de mettre en lumière un processus particulier : l'idéologie de

---

<sup>27</sup> I. CASSIERS, « Manifeste du Forum ... », *op. cit.*, p. 81.

<sup>28</sup> S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation ...*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>29</sup> H. ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket, « Agora », 1983 [1961], p. 382.

<sup>30</sup> A. GORZ, « L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation », *Presses universitaires de France*, « Actuel Marx », n°2, 1992, p. 24.

<sup>31</sup> C. DEJOURS, *Travail vivant 2 : Travail et émancipation*, Paris, Payot, 2009, p. 188.

<sup>32</sup> A. POTTIER, « Le capitalisme est-il compatible avec les limites écologiques ? », *Prix Veblen du jeune chercheur*, 2017, p. 10.

la croissance<sup>33</sup> développe tout un système de pensée favorisant le maintien de cette production effrénée, faisant apparaître un homme-type spécifique. Cet *homo œconomicus* n'a que faire des frontières écologiques qu'il faudrait ne pas enjamber pour préserver l'environnement. La notion de travail, et nous l'examinerons ci-dessous, participe de ce même système productiviste et ne prend pas en compte les avertissements scientifiques quant à la dégradation de la nature.

Dans un second temps, la poursuite d'une production accrue entraîne des conséquences graves pour l'ensemble de la société : la multiplication d'externalités ou coûts environnementaux<sup>34</sup>. Les exigences de rentabilité et de compétitivité conduisent le producteur à ne pas prendre à sa charge le traitement des externalités. Une augmentation du coût de revient de sa production signifie, en miroir, une réduction de ses gains face à ses concurrents. Ayant identifié ces externalités, il est plus avantageux pour lui de ne pas s'en préoccuper et d'abandonner les coûts environnementaux à la collectivité<sup>35</sup>.

Cette logique de production n'est pas ignorée par les décideurs politiques. Seulement, le contrôle législatif accuse toujours un léger retard et intervient habituellement après l'accomplissement de l'externalité. À moins d'être incorporées dans le processus de production et supportées par le producteur, les externalités sont systématiquement traitées *a posteriori* – la déprédation environnementale étant déjà entamée.

À cet égard, et nous rejoignons ici la conception qu'en a l'économiste Serge LATOUCHE, la croissance ne peut plus être perçue comme le vecteur de stabilité et de justice, de progrès et de richesse de notre société<sup>36</sup>. Elle est davantage le signe d'une démesure, d'une dégradation et d'un dépérissement de notre environnement.

Bien que tout le processus économique interagisse avec l'environnement – lors, d'une part, de l'extraction des matières premières servant à la production et, d'autre part, de l'assimilation

---

<sup>33</sup> Nous utilisons ici le terme *idéologie* au sens marxien, c'est-à-dire un discours ayant pour but de masquer les véritables rapports sociaux, dissimulant les intérêts propres du capital sous prétexte d'un intérêt général. Voy. S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation ...*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>34</sup> A. POTTIER, « Le capitalisme est-il compatible ... », *op. cit.*, p. 7.

Dans une démarche sémantique assumée, Dominique MÉDA privilégie le terme *désutilités* à *externalités*. Il s'agit des dommages générés lors du procès de production du bien/service en question mais également son incidence sur les autres actes de production. User de ce terme *désutilités* permet de réintégrer de manière formelle les effets négatifs dans la production (et non à l'*extérieur* de la production comme pourraient le laisser entendre les *externalités*). Voy. D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, pp. 228 et 229.

<sup>35</sup> A. POTTIER, « Le capitalisme est-il compatible ... », *op. cit.*, p. 11.

<sup>36</sup> S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation ...*, *op. cit.*, p. 208.

de la consommation des biens produits<sup>37</sup> – seules les considérations économiques et financières prévalent<sup>38</sup>.

Ainsi que le relèvent François GEMENNE et Aleksandar RANKOVIC, nous avons toujours tenté de concilier notre idée de croissance infinie avec la finitude des ressources exploitées et polluées. Jusqu'à ce jour, cet accord a toujours préjudicié la nature<sup>39</sup>. Ce qui distingue réellement notre époque des précédentes réside aujourd'hui – non pas dans la gravité des pollutions générées – mais dans leur caractère irrémédiable pour le milieu naturel<sup>40</sup>.

Le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans la production d'émission de CO2 ainsi que le commencement de la période de l'Anthropocène pour Paul CRUTZEN<sup>41</sup>. Certains auteurs font débiter l'Anthropocène, soit l'entrée dans une nouvelle époque géologique en raison des activités d'une espèce vivante (les Hommes)<sup>42</sup>, à des dates diverses<sup>43</sup>.

Un dernier élément essentiel n'a pas encore été mentionné quoiqu'il nous semble plutôt évident : le paradigme de la croissance infinie ainsi que la logique productiviste détaillée ci-avant procèdent de *choix*. Notre société a *décidé* de privilégier une augmentation quantitative dans la production de biens et services à une augmentation qualitative de notre système de production, et plus largement de notre vie<sup>44</sup>.

Nous ne pourrions pointer du doigt une seule raison sous-tendant cette décision, s'agissant plutôt d'une agrégation de multiples facteurs. Chacun et à leur manière, les imaginaires d'une croissance infinie et d'un progrès continu, dont la mesure ne peut se satisfaire que d'une richesse toujours plus grande, participent d'une même logique productiviste.

---

<sup>37</sup> A. POTTIER, « Le capitalisme est-il compatible ... », *op. cit.*, p. 1.

<sup>38</sup> I. CASSIERS, « Manifeste du Forum ... », *op. cit.*, p. 80.

<sup>39</sup> F. GEMENNE et A. RANKOVIC, *op. cit.*, p. 26.

<sup>40</sup> F. GEMENNE et A. RANKOVIC, *ibidem*, p. 84.

<sup>41</sup> P. J. CRUTZEN, « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », *Écologie & politique*, vol. 34, 2007 [2002], p. 143.

<sup>42</sup> R. BEAU et C. LARRÈRE, « Introduction », R. BEAU ET C. LARRÈRE (dir.), *Penser l'Anthropocène*, Presses de Sciences Po, 2018, p. 8.

<sup>43</sup> Pour une datation à l'an 1610, voir S. L. LEWIS et M. A. MASLIN. « Chapitre 5. L'an 1610 de notre ère. Une date géologiquement et historiquement cohérente pour le début de l'Anthropocène », R. BEAU ET C. LARRÈRE (dir.), *Penser l'Anthropocène*, Presses de Sciences Po, 2018, p. 86.

Pour une datation aux années 1950 (the Great Acceleration), voir J. ZALASIEWICZ, « Old and New Patterns of the Anthropocene », *RCC Perspectives*, no. 3, 2020, p. 16.

<sup>44</sup> D. MÉDA, « L'emploi et le travail dans une ère ... », *op. cit.*, p. 42.

## **Section 2. Le travail – traduction juridique de l'économique – ne peut être écologique**

À la lecture de la section précédente, nous pouvons déjà apercevoir la relation qu'entretiennent le développement du capitalisme occidental et la définition du travail, qui a pour objectif premier, non pas d'accompagner, mais de rendre possible cette croissance indéfinie. Le travail tel que nous l'entendons aujourd'hui est une notion historiquement construite<sup>45</sup>. Dans la présente section, il s'agira d'analyser quelle définition le droit a-t-il donc prise en ratifiant une telle théorie du progrès.

### ***Sous-section 1. Et le travail est né...***

Tandis qu'une multitude d'activités existait jusqu'alors, le XVIII<sup>e</sup> siècle marque la fusion de toutes ces formes en une catégorie unique de *travail*, voyant en elles « un point commun, la création de valeur »<sup>46</sup>. L'origine de cette émergence est à trouver auprès des économistes, en particulier dans les écrits d'Adam SMITH<sup>47</sup>. Le but étant alors de trouver le fondement de l'échange, lui-même fondement de la richesse<sup>48</sup>.

En effet, sous l'angle de la production et de la création de « richesse », le travail ne peut sembler qu'équivalent. Avec cette opération d'unification du travail, s'observe la transition suivante : ce n'est plus tant le contenu des activités qui importe que la mesure de la valeur qu'elles créent<sup>49</sup>. Autrement dit, l'unification du travail au XVIII<sup>e</sup> siècle se fait au prix de l'omission du sens et du contenu du travail<sup>50</sup>. Le travail apparaît avant tout comme « un processus qui crée de la richesse »<sup>51</sup> et « un facteur de production procurant un revenu »<sup>52</sup>.

### ***Sous-section 2. ... puis il est mort***

Comment déterminer la valeur des produits du travail lorsqu'il n'existe plus de distinction entre les différents travaux (devenus *travail*) ?

---

<sup>45</sup> P. VENDRAMIN, « La signification du travail », *Transformations du travail : regards multidisciplinaires*, L. TASKIN *et al.* (dir.), Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2014, p. 57.

<sup>46</sup> P. FLICHY, *Les nouvelles frontières du travail à l'ère numérique*, Paris, Seuil, 2017, p. 11.

<sup>47</sup> D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>48</sup> D. MÉDA, *ibidem*, p. 64.

<sup>49</sup> P. FLICHY, *op. cit.*, p. 11.

<sup>50</sup> D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>51</sup> P. FLICHY, *op. cit.*, p. 25.

<sup>52</sup> P. VENDRAMIN, « La signification du travail », *op. cit.*, p. 58.

Il est possible d'établir un point commun entre toutes les activités humaines ; il s'agit systématiquement d'« une dépense abstraite d'énergie humaine indifférenciée »<sup>53</sup>. Et cette énergie est appréciée de manière quantitative par le calcul du temps lui-même nécessaire à « la production des marchandises (et pour produire ses composants et les outils nécessaires à sa fabrication, ainsi que pour former le travailleur, etc.) »<sup>54</sup>. En d'autres mots, dans l'appréciation de la valeur de différentes marchandises résultant de différents travaux individuels<sup>55</sup>, ce n'est plus le contenu spécifique qui importe mais le temps de travail consacré à leur production (ou *temps de travail socialement nécessaire*<sup>56</sup>).

Néanmoins, cela ne signifie pas que le produit *concret* du travail est méconnu. L'on reconnaît dans chaque bien produit une *double nature*. Il est concomitamment « un objet concret qui sert à satisfaire quelque besoin *et* le 'porteur' d'une quantité de travail indifférencié »<sup>57</sup>. Si ce n'est que dans notre société, la dimension abstraite du travail (ou *marchandise*) prédomine largement<sup>58</sup>. Elle infiltre le processus de travail concret/vivant : l'objet est produit *en vue d'être vendu* sur le marché<sup>59</sup>. *In fine*, Le travail vivant n'est plus que le support du travail mort<sup>60</sup>.

La valeur d'échange du travail l'emporte sur sa valeur d'usage, le rendant alors compatible à tous les autres produits issus du travail humain<sup>61</sup>. L'égalité virtuelle est venue supplantée « l'inégalité réelle »<sup>62</sup>.

Il est intéressant de confronter le choix de ce rapport d'égalisation à celui que développe ARISTOTE dans *Ethique à Nicomaque*. Parmi les trois formes de justice qu'il décrit<sup>63</sup>, il en est

---

<sup>53</sup> A. HEMMENS, *Ne travaillez jamais. La critique du travail en France de Charles Fourier à Guy Debord*, Paris, Crise & Critique, 2019, p. 55.

<sup>54</sup> A. JAPPE, *La société autophage : Capitalisme, démesure et autodestruction*, Paris, La Découverte, 2020, p. 14.

<sup>55</sup> K. MARX, *Le caractère fétiche de la marchandise et son secret*, Paris, Allia, 2018 [1867], p. 11.

<sup>56</sup> A. HEMMENS, *op. cit.*, p. 55.

<sup>57</sup> A. JAPPE, *La société autophage ...*, *op. cit.*, p. 15 (nous soulignons).

<sup>58</sup> B. ABATE, *Notre travail sera-t-il plus intelligent ? Ce qui change avec le numérique*, Paris, Manitoba, 2020, p. 178.

<sup>59</sup> K. MARX, *Le caractère fétiche ...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>60</sup> J. SPURK, « La notion de travail chez Karl Marx », *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, D. MERCURE ET J. SPURK (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, « Sociologie contemporaine », 2003, p. 210.

<sup>61</sup> J. SPURK, *ibidem*, p. 209.

<sup>62</sup> K. MARX, *Le caractère fétiche ...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>63</sup> Traditionnellement, seuls deux types de justice sont relevés, la justice distributive et la justice réparatrice. Néanmoins, il en est une troisième (la justice de réciprocité proportionnelle) qui a le mérite de nous éclairer davantage dans les propos ici tenus. Voy. A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, « Poids et mesures du monde », 2015, pp. 114 à 116.

une – que nous pourrions d’ailleurs rapprocher de notre justice sociale<sup>64</sup> – reposant également sur une démarche d’équivalence entre les différents produits que réalisent les individus.

Cette démarche a pour but de pouvoir les échanger de manière égale<sup>65</sup>. Cependant, elle s’appuie sur une toute autre référence que leur valeur d’échange sur un marché : elle prend en compte les besoins collectifs et personnels pour assurer que les choses échangées soient égales<sup>66</sup>. La monnaie n’est que le substitut du besoin, afin d’uniformiser et faciliter cette équivalence. C’est à cet égard qu’il faut comprendre l’étymologie du terme *nomisma*, « ce qui dérive de la loi [*nomos*], chose légale »<sup>67</sup>.

De cet aparté grec ancien, nous souhaitons tirer un regard différent du rapport se jouant aujourd’hui (ou, plus correctement, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle) entre valeur d’échange et valeur d’usage. Dans l’histoire de la pensée, le droit a déjà été en mesure « [d’] auréoler la monnaie d’une autorité rationnelle, indifférente aux querelles des Hommes »<sup>68</sup>, de mettre en forme les besoins et de les médiatiser par l’économie.

### ***Sous-section 3. Le travail productif et le non-travail improductif***

Poursuivons notre étude de la définition du travail en faisant le constat que, dans la société capitaliste, toute activité n’entre pas dans la définition du *travail*. Il faut encore qu’elle soit *productive* au sens où elle engendre de la richesse matérielle, de la valeur monétaire<sup>69</sup>. En effet, l’activité en question doit être porteuse d’une valeur d’échange sur le marché du travail, sans quoi elle ne peut être qualifiée de *travail* et se voit irrémédiablement exclue du champ juridique. Est, de fait, reléguée « à l’invisibilité improductive cette énorme masse de tâches et d’activités qui sont réalisées à titre bénévole, à titre gratuit, à titre domestique »<sup>70</sup>.

Attention à ne pas se méprendre : le *non-travail* ou *travail improductif* n’est pas à distinguer strictement du travail. Leur relation est bien plus ambivalente. Elle est opposition *et* complémentarité, c’est-à-dire que le non-travail ne poursuit pas la même logique (de création

---

<sup>64</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 116.

<sup>65</sup> ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Livre V, 1133 a. Voy. ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Flammarion, 2004, pp. 247 à 250.

<sup>66</sup> ARISTOTE, *ibidem*, 1133 a. Voy. ARISTOTE, *ibidem*, p. 249.

<sup>67</sup> C. HERRENSCHMIDT, « Autour de la pièce qui brille et matérialise un regard », *Psychanalyse YETU*, vol. 49, 2022, p. 70.

<sup>68</sup> C. HERRENSCHMIDT, *ibidem*, p. 70.

<sup>69</sup> A. JAPPE, *Les aventures de la marchandise : Pour une critique de la valeur*, Paris, La Découverte, 2017, p. 121.

<sup>70</sup> F. JANY-CATRICE, *op. cit.*, p. 80.

de valeur) que le travail mais participe à sa continuité<sup>71</sup>. La définition du non-travail n'est ni antérieure ni postérieure à celle du travail, tout simplement parce qu'elle en est le pendant janusien<sup>72</sup>.

Le travail dit improductif poursuit sa logique propre, sans égard pour la réalisation d'une valeur à échanger sur un marché ni pour la production de biens<sup>73</sup>. Cependant, la propension du capitalisme à étendre le modèle de la marchandise à tous les secteurs autres que le travail, contamine également le non-travail. Le temps hors travail se voit donc aussi traversé par des incitations à la productivité, à la valorisation, à la stricte utilité lorsqu'il n'est pas réduit au divertissement consumériste.

#### ***Sous-section 4. Le droit dans tout ça ?***

Le droit du travail jouera également un rôle médiateur lors de ce processus d'homogénéisation puisqu'il va réglementer et définir un seul type de travail, le *salariat*, « considérant tout le reste comme hors travail »<sup>74</sup>. Progressivement, d'autres activités ont été adjointes et la notion de travail s'en est trouvée étendue.

Le droit du travail a également permis que se maintiennent plusieurs fictions économiques, dont celle du travail-marchandise (à tout le moins de manière tolérable<sup>75</sup>). L'Organisation internationale du travail proclama en 1944, dans les premières lignes de la Déclaration de Philadelphie que « le travail n'est pas une marchandise »<sup>76</sup>. Nous pouvons en effet constater que le droit s'est employé par tous les moyens à ce que le travail ne soit jamais *traité* comme une marchandise : que ce soit par l'introduction du contrat de travail dans la relation salariée ou par l'inscription de plusieurs garanties juridiques<sup>77</sup>. Mais le droit n'intervient pas au niveau de la *définition* du travail pour empêcher ce dernier d'être une marchandise.

Nous appuyons même sur le fait que le droit soutient cette marchandisation puisqu'il évince tout impératif de sens (*pourquoi*) et de contenu (*comment*) du travail<sup>78</sup>. Notons qu'il aurait le

---

<sup>71</sup> A. HEMMENS, *op. cit.*, p. 67.

<sup>72</sup> A. HEMMENS, *ibidem*, p. 68.

<sup>73</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>74</sup> P. FLICHY, *op. cit.*, p. 11 et 12.

<sup>75</sup> A. SUPLOT, *Le travail n'est pas une marchandise : contenu et sens du travail au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Collège de France, 2019, p. 23.

<sup>76</sup> ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), *Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation Internationale du Travail*, Philadelphie, 10 mai 1944, article I. (a).

<sup>77</sup> R. CASTEL, « André Gorz et le travail : une interprétation critique », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l'eau, 2013, p. 50.

<sup>78</sup> A. SUPLOT, *Le travail n'est pas une marchandise ...*, *op. cit.*, p. 28.

pouvoir d'en faire autrement, en tant que discours contribuant « à l'institution imaginaire de la société »<sup>79</sup>. Cette omission de la part du législateur est assez surprenante d'autant que l'OIT, dans la Déclaration de Philadelphie toujours, enjoint les Nations du monde à prendre en considération lors de la mise au travail des individus « [les] occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun »<sup>80</sup>.

Ensuite, prenons, pour démontrer que le droit adopte pleinement la représentation économique du travail, la figure du contrat de travail. Comme tout contrat, le contrat de travail doit répondre à plusieurs conditions de validité (énumérées aux articles 5.27 et s. du Code civil). L'une d'elles porte sur la cause du contrat et peut être définie comme le ou les motifs déterminants au fondement de la conclusion dudit contrat<sup>81</sup>. Dans le cadre d'un contrat de travail, la cause réside – pour le travailleur – dans la contrepartie monétaire qu'il obtiendra de l'exécution de sa prestation. L'emprise économique est visible dans cette conception juridique du travail. Et cela s'accroît davantage lorsqu'il est mis en évidence que le produit *concret* du travail importe peu, tant du point de vue du travailleur que de l'employeur<sup>82</sup>.

Pour le travailleur, le travail est l'intermédiaire pour accéder à une fin financière. Il ne peut revendiquer aucun droit sur ce qu'il a réalisé<sup>83</sup>. Pour l'employeur, le travail concret ne signifie pas plus qu'un moyen d'engranger un bénéfice patrimonial que la société redistribuera à ses actionnaires<sup>84</sup>. Le droit social s'emploie à réglementer le contrat de travail d'une part, et à assurer certaines garanties de sécurité au travailleur d'autre part. Mais il ne s'occupe pas du « travail » en tant que tel : ainsi, le travail reste appréhendé sous sa forme abstraite d'une durée valorisée, dont l'aménagement revient à l'employeur (par le biais de la notion de subordination)<sup>85</sup>. Le droit du travail ne fait qu'entériner une acception réduite du travail, tout en prolongeant et donnant un appui juridique à une conception qu'il n'a pas lui-même élaborée.

---

<sup>79</sup> A. SUPIOT, *Le travail n'est pas une marchandise ...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>80</sup> ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), *Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation Internationale du Travail*, Philadelphie, 10 mai 1944, article III. (b).

<sup>81</sup> C. civ., art. 5.53.

<sup>82</sup> A. SUPIOT, *Le travail n'est pas une marchandise ...*, *op. cit.*, pp. 25 et 26.

<sup>83</sup> A. SUPIOT, *Critique du droit du travail*, Paris, PUF, « Quadrige », 3e éd., 2020 [1994], pp. 60 et 98. En droit belge, voy. l'art. 17 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, *M.B.*, 22 août 1978.

<sup>84</sup> Code des sociétés et associations, art. 1:1.

<sup>85</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, pp. 351 et 352.

Des termes économiques (richesse, progrès, croissance) viennent dicter au droit l'homogénéisation d'activités et travaux, à l'origine *hétérogènes*, et lui prescrivent, en outre, que ce travail nouvellement unifié a pour visée l'accroissement de la valeur, au sens marchand<sup>86</sup>.

Cette immixtion de l'économique dans le droit aboutit à ce que l'organisation du travail et la production soient conçues sans égard à ce qui est produit, sans égard aux raisons pour lesquelles cela est produit, et nous ajouterons, sans égard aux conséquences environnementales d'une telle production<sup>87</sup>. Et parce qu'une augmentation de la valeur implique une augmentation de la production matérielle, en bout de course, « [la] croissance matérielle, en consommant les ressources naturelles, finit par consommer le monde réel »<sup>88</sup>.

Nous pointons ici une première difficulté rencontrée par la définition actuelle du travail. Nous faisons face à une appréhension juridique du travail uniquement sous l'angle du travail *productif*, qui soutient une croissance et une richesse toutes deux *matérielles*, avec pour horizon un progrès qui ne connaît *aucune limite*.

### ***Sous-section 5. Regard féministe sur la notion de travail***

La construction de la notion de travail s'est érigée sur une base économique capitaliste, soutenue des outils juridiques. Elle s'est aussi développée en intégrant les biais sexistes traversant notre société. Deux traits sexistes peuvent être soulignés : l'un entraîne une division sexuelle du travail (aspect pratique), l'autre infléchit la définition du travail (aspect conceptuel)<sup>89</sup>.

Le premier biais opère une distinction entre le *travail*, principalement effectué par l'homme (masculin) et décrit comme une activité rationnelle, délibérée, projetée puis réalisée, à *l'activité naturelle* de la femme, en ce qu'elle agit obéissant à sa « nature »<sup>90</sup>. Le second de ces biais, s'appuyant sur le précédent, réserve ensuite le concept de travail à l'unique production de *survaleur*, soit communément le travail de l'homme (masculin).

---

<sup>86</sup> A. JAPPE, *La société autophage ...*, *op. cit.*, p. 17 ; D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>87</sup> C. PELLUCHON, « Le cogito gourmand et ses nourritures : une alternative à l'économisme », *L'âge de la transition : en route pour la reconversion écologique*, D. BOURG, A. KAUFMANN et D. MÉDA (dir.), Paris, Les petits matins, 2016, p. 129.

<sup>88</sup> A. JAPPE, *La société autophage ...*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>89</sup> M. MIES, « Patriarcat et accumulation à l'échelle mondiale », F. FISCHBACH et E. RENAULT (dir.), *Philosophie du travail. Activité, technicité, normativité*, Paris, Vrin, 2022, p. 157.

<sup>90</sup> G. AZAM, « Pour une pensée de la limite. L'exemple de la privatisation du vivant », *Revue du MAUSS*, vol. 21, 2003, p. 302.

En d'autres mots, le travail des femmes subit une double dépréciation. Outre le fait que les activités domestiques soient qualifiées de non-productives (et de ce fait, non-incluses dans la définition juridique du travail), elles sont cataloguées comme activités *naturelles*<sup>91</sup>. Parce qu'elles s'inscrivent dans la sphère privée et ont pour objet le soin des autres et la préservation « de ce qui existe déjà »<sup>92</sup>, elles ont promptement été exclues du système dit productif.

Or, force est de constater que ces activités quotidiennes, sans être productives économiquement parlant, sont *reproductives*<sup>93</sup>. Elles ne créent pas de valeur d'échange mais en permettent la *reproduction* tout en opposant une autre logique de « travail », concurrente à celle du capitalisme. Sur ce point, ces activités sont nécessaires à la subsistance du système capitaliste.

Tandis que le travail productif oblige à l'extraction et la dégradation de la nature, le travail reproductif impose une attitude plus précautionneuse à l'égard de l'humain et des ressources naturelles<sup>94</sup>. Et selon nous, une partie de la solution se trouve bien là, dans la logique d'un secteur présenté comme féminin, naturel.

Dans une perspective féministe, nous pourrions faire dériver de ce biais sexiste le renouvellement de la notion de travail : substituer « au modèle masculin du travail transformateur et destructeur des environnements [...] une conception du travail compatible avec la préservation de la vie humaine et non humaine »<sup>95</sup>.

Dans un premier temps, la solution ne requerra pas la mobilisation de nouveaux imaginaires, seulement un réagencement de ceux-ci, au bénéfice de la nature. Dans un second temps, le maintien de ces théories genrées du travail ne pourra plus se justifier.

---

<sup>91</sup> F. FISCHBACH et E. RENAULT, « Figures de l'*homo faber*. Introduction », F. FISCHBACH et E. RENAULT (dir.), *Philosophie du travail. Activité, technicité, normativité*, Paris, Vrin, 2022, p. 129.

La qualification en activités naturelles permet ensuite de réduire les compétences nécessaires à leur exécution à des « qualités naturelles », ne justifiant dès lors aucune reconnaissance de la part de la société. Voy. E. GALERAND et D. KERGOAT, « Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, no. 2, 2008, pp. 70 et 71.

<sup>92</sup> C. MARTY, *Travailler moins pour vivre mieux. Guide pour une philosophie anti-productiviste*, Paris, Dunod, 2021, p. 49.

<sup>93</sup> C. BARBAGALLO et S. FEDERICI, « Travail domestique, du care, du sexe et migrations dans le contexte de la restructuration néo-libérale : de la politisation du travail reproductif », C. VERSCHUUR et C. CATARINO (dir.), *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 421.

<sup>94</sup> Les activités reproductives sont décrites et perçues comme celles en proie à la nécessité, tout en exigeant retenue et modération. Voy. G. AZAM, « Pour une pensée de la limite ... », *op. cit.*, p. 303.

<sup>95</sup> F. FISCHBACH et E. RENAULT, *op. cit.*, p. 131.

À l'image du paradigme de croissance infinie, paradigme qui organise idéologiquement le fonctionnement de la société, le travail est devenu un élément structurant de la société capitaliste. Il est son principe d'organisation pratique<sup>96</sup>, une « forme sociale fondamentalement négative, fétichiste et destructrice »<sup>97</sup>.

### **Section 3. Repenser la croissance, le progrès et la richesse pour repenser le travail**

Penser la croissance, la productivité ou encore la richesse comme elles ont été pensées jusqu'à présent ne peut se poursuivre. Nous devons les définir à l'aune de paramètres supplémentaires, singulièrement à partir de facteurs éthiques et environnementaux<sup>98</sup>. Nous nous limiterons uniquement à proposer un nouveau regard sur ces notions initialement économiques. Concernant la notion de travail, celle-ci fera également l'objet d'un nouvel examen mais au sein d'un chapitre spécifique (ci-après *Chapitre III*).

#### ***Sous-section 1. En finir avec l'économisme***

L'une des premières étapes, nous semble-t-il, d'une définition pleinement juridique du travail ne pourrait se passer d'une critique des termes originels. Prioritairement à l'élaboration d'une alternative, il est nécessaire de décoloniser « l'imaginaire de la société de croissance et de la religion du développement économique illimité »<sup>99</sup>. Et cela implique, entre autres, de rompre avec l'économisme tout en réintroduisant du politique, du social, du droit<sup>100</sup>.

Ainsi, ce n'est pas une croissance verte ou durable (ni toute autre *croissance* affublée d'un adjectif encore moins compatible) que nous devons soutenir mais un autre paradigme, un « *au-delà* » de la croissance<sup>101</sup>. Le trait principal de cet *au-delà* sera la finitude, la limitation. Serge LATOUCHE promeut une « société de sobriété choisie », celle qui « supposera de travailler moins pour vivre mieux, de consommer moins mais mieux, de produire moins de

---

<sup>96</sup> A. JAPPE, *Les aventures de la marchandise ...*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>97</sup> A. HEMMENS, *op. cit.*, p. 302.

<sup>98</sup> D. MÉDA, « L'emploi et le travail dans une ère ... », *op. cit.*, p. 32. Au détour d'une phrase de conclusion, l'auteur Serge LATOUCHE introduit un début de réflexion critique qu'il serait pertinent de poursuivre : « l'obsession indicière [*sic*] », celle de vouloir tout évaluer à partir d'*indices*, ne participe-t-elle pas non plus d'une réduction abstraite au quantitatif, au matériel, et donc *in fine* à l'imaginaire économiste ? Voy. S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation ...*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>99</sup> S. LATOUCHE, *ibidem*, p. 54.

<sup>100</sup> S. LATOUCHE, *ibidem*, p. 48.

<sup>101</sup> I. CASSIERS et K. MARÉCHAL, « L'économie dans une ère post-croissance : quel projet, quelle pensée ? », *Vers une société post-croissance : Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, I. CASSIERS, K. MARÉCHAL et D. MÉDA (dir.), La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, « Bibliothèque des savoirs », 2017, p. 9 ; F. GEMENNE et A. RANKOVIC, *op. cit.*, p. 139.

déchets, de recycler plus, bref, d'inventer sa félicité dans la convivialité plutôt que dans l'accumulation frénétique »<sup>102</sup>.

En premier lieu, il nous faudra reconnaître que c'est à la *chrématistique* qu'il faut mettre un terme dès lors qu'elle donne la direction de notre société, en lieu et place de la politique<sup>103</sup>. Il s'agit de l'art de l'acquisition des biens en vue d'effectuer un profit<sup>104</sup>, déjà décrite en son temps par ARISTOTE<sup>105</sup> ; une richesse qui ne connaît pas de limite. Le schéma de production et d'échange en est affecté comme suit. L'argent n'a plus un rôle intermédiaire, visant à la production des marchandises. Il devient la finalité (désir qui ne peut être assouvi) et toute la production des biens en vient à être organisée pour réaliser davantage de profits<sup>106</sup>. À l'inverse, l'*oikonomikè* (ou économie domestique) consiste en l'accumulation de moyens de subsistance grâce auxquels se constituent Etats et familles<sup>107</sup>. Elle sera nécessairement limitée puisqu'elle porte sur un objet déterminé.

Nous devons apprendre à réintégrer l'idée de limite, de finitude dans notre pensée moderne. Pour Hannah ARENDT, nous ne pouvons pas faire reposer l'explication de notre appréhension du monde uniquement sur le triomphe de la productivité (comme norme guidant la société). Elle est aussi le fruit de la manière dont nous, hommes et femmes de l'époque moderne, nous concevons. Nous nous sommes représentés comme unis à des mouvements, pourtant universels et nous dépassant, que sont l'Histoire et la Nature<sup>108</sup>. La progression de ces deux dynamiques est infinie, ne connaissant aucun terme prédéfini<sup>109</sup>, ce qui n'est pas notre cas.

Contre notre imaginaire de l'illimité, il nous faut redevenir humble : tout art possède une limite, y compris l'économie. Le développement, le progrès, la productivité, en tant qu'ils sont mesures de la croissance économique devraient être limités, en nombre et en grandeur<sup>110</sup>. La richesse est à trouver dans la limite, et la limite dans cette richesse.

---

<sup>102</sup> S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation ...*, *op. cit.*, p. 193.

<sup>103</sup> D. MÉDA, « De quoi nos sociétés sont-elles riches ? », *L'argent*, M. WIEVIORKA (dir.), Auxerre, Éditions Sciences Humaines, 2010, p. 142.

<sup>104</sup> D. MÉDA, *ibidem*, p. 141.

<sup>105</sup> ARISTOTE, *Les Politiques*, Livre I, 9, 1257 b. Voy. ARISTOTE, *Les Politiques*, Paris, Flammarion, 2015, p. 134 ; voy. également L. MIGEOTTE, *op. cit.*, pp. 16 et 17.

<sup>106</sup> A. JAPPE, *La société autophage ...*, *op. cit.*, pp. 15 et 16.

<sup>107</sup> ARISTOTE, *Les Politiques*, Livre I, 8, 1256 b. Voy. ARISTOTE, *Les Politiques*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>108</sup> Cette assimilation au processus indéfini qu'est la *Nature* n'empêche pas d'avoir une conception instrumentale de la *nature*, parce que ces deux notions ne recouvrent pas le même objet. Voy. la note de bas de page no. 369.

<sup>109</sup> H. ARENDT, *op. cit.*, p. 383.

<sup>110</sup> ARISTOTE, *Les Politiques*, Livre I, 8, 1256 b. Voy. ARISTOTE, *Les Politiques*, *op. cit.*, p. 130.

Ensuite, la restauration d'une ère de la limite ne suffira pas si nous n'appréhendons pas non plus différemment l'idée de *valeur*. Contre le principe marchand de la valeur d'échange, il faudra opposer d'autres valeurs, plurielles, telles (la recherche de) la connaissance, (de) la justice, (de) la vérité, (de) la morale. Ces diverses valeurs supposent de réhabiliter les institutions les représentant : respectivement « l'école, le droit, la science, [...] les normes éthiques, etc. »<sup>111</sup>.

Nous ne pouvons pas échapper à la production, tout simplement parce qu'il nous faut construire notre environnement pour exister pleinement<sup>112</sup>. Mais nous pouvons l'imaginer autrement, notamment sous le prisme de l'autolimitation (ou l'autocontrainte<sup>113</sup>). Parce que la production est connectée à l'idéologie de croissance, sa déconnexion devrait restreindre la production aux besoins de la collectivité (qui ne sont pas uniquement matériels)<sup>114</sup>. Comme elle a pu le faire en répondant aux besoins du capitalisme, la production s'adapterait aux besoins de subsistance et de suffisance que nous nous donnerions<sup>115</sup>.

Par ailleurs, nombre de biens aujourd'hui valorisés ne sont pas susceptibles de vente et d'échange<sup>116</sup>. Prenons une meilleure qualité de vie ou le bon fonctionnement des services publics, des choix économiques devront logiquement être arrêtés. Mais leur production, note Bernard PERRET, contribue peu « dans le processus d'accumulation capitaliste auto-entretenu »<sup>117</sup>. Cette perspective, sans être nouvelle, nous invite à donner de l'importance à ce que nous *sommes*, aux biens qui nous permettent d'*être* – plutôt qu'à ce que nous *avons*, aux biens que nous *accumulons*. La véritable richesse ne se trouve pas dans l'accumulation de l'accumulation<sup>118</sup> (répondant à une fonction de profit) mais dans la richesse sociale<sup>119</sup>

---

<sup>111</sup> B. PERRET, « Penser avec et contre Gorz. Individualisme révolutionnaire vs éthique de la responsabilité », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l'eau, 2013, p. 125.

<sup>112</sup> A. LIPIETZ, « André Gorz et l'aliénation », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l'eau, 2013, p. 41.

<sup>113</sup> A. POTTIER, « Le capitalisme est-il compatible ... », *op. cit.*, p. 2.

<sup>114</sup> B. PERRET, « De la croissance marchande au développement durable », *Esprit*, no. 1-2, 2018, p. 89.

<sup>115</sup> A. GORZ, *op. cit.*, p. 22.

<sup>116</sup> B. PERRET, « Travailler plus pour produire moins », *Revue Projet*, vol. 336-337, 2013, p. 113.

<sup>117</sup> B. PERRET, « Les nouvelles voies de la démarchandisation », *Vers une société post-croissance : Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, I. CASSIERS, K. MARÉCHAL et D. MÉDA (dir.), La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, « Bibliothèque des savoirs », 2017, p. 62.

<sup>118</sup> E. LESOURT, *Survivre à l'Anthropocène*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018, p. 53.

<sup>119</sup> D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, p. 231.

(répondant à une fonction d'évaluation des besoins sociaux<sup>120</sup>). La richesse serait donc davantage synonyme de gains qualitatifs et multidimensionnels<sup>121</sup>.

Le progrès pourrait être redéfini comme un accroissement, non pas de notre confort ou de notre capacité à consommer toujours plus, mais plutôt de la qualité de ce que nous produisons, de l'impact réduit de notre travail pour l'environnement<sup>122</sup>. Ce ne serait alors plus une finalité vers laquelle tendre, mais davantage une norme guidant nos activités vers un *mieux-produire*<sup>123</sup>.

### ***Sous-section 2. Réenchâsser l'économie ou le pari de l'économie écologique***

L'économie écologique plaide en ce sens pour la sujétion de la logique économique à la sphère d'activités des êtres humains, elle-même subordonnée à la biosphère<sup>124</sup>. Il s'agirait d'un renversement radical de notre façon classique d'envisager le système économique. Ce bouleversement des *sphères* engendre deux répercussions majeures, que nous pourrions traduire en deux mouvements contraires.

Dans un mouvement *d'herméticité*, nous évitons de propager les concepts et notions théoriques de l'économie à la compréhension du milieu naturel (ce qui est le raisonnement de *l'économie de l'environnement*)<sup>125</sup>. L'économie de marché serait contenue (forme d'économie que nous pourrions d'ailleurs questionner afin d'imaginer un fonctionnement autre de la vie économique<sup>126</sup>). Il n'est pas rare de vouloir penser l'environnement comme un ensemble de biens économiques, de biens *rares*.

Au sens commun, la rareté nous conduirait à une attitude prudente. Au sens économique (capitaliste), nous pouvons très bien nous accommoder d'une denrée rare, accentuant même les prévisions de profit<sup>127</sup>. Une ressource naturelle limitée prend de la valeur et peut être échangée contre un gain plus important. Eu égard à ce que nous venons d'exposer, il faut donc rester attentif à toute astuce un peu trop expéditive : donner un prix à la nature. Nous

---

<sup>120</sup> E. LESOURT, *op. cit.*, p. 53.

<sup>121</sup> D. COUVET, « Des indicateurs pour guider la transition », *L'âge de la transition : en route pour la reconversion écologique*, D. BOURG, A. KAUFMANN et D. MÉDA (dir.), Paris, Les petits matins, 2016, p. 216.

<sup>122</sup> D. MÉDA, « L'emploi et le travail dans une ère ... », *op. cit.*, p. 41.

<sup>123</sup> O. DE SCHUTTER, *op. cit.*, p. 184.

<sup>124</sup> F.-D. VIVIEN, « Économie de l'environnement ou économie écologique ? », *Responsabilité & Environnement*, vol. 48, 2007, p. 41. Cette permutation est appelée par Serge LATOUCHE, le « réenchâssement de l'économie dans le social ». S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation ...*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>125</sup> F.-D. VIVIEN, *op. cit.*, p. 37.

<sup>126</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 414.

<sup>127</sup> A. POTTIER, « Le capitalisme est-il compatible ... », *op. cit.*, p. 3.

reviendrons dans le dernier chapitre (voir ci-après *Chapitre III*), sur l'idée intuitive de valoriser la nature pour la prendre en compte – spécifiquement compte tenu des ressources dans lesquelles nous puisons le matériau de nos activités. En quelques mots, cette manière de pensée poursuit l'inexorable déploiement du raisonnement économique à toutes les sphères de la vie<sup>128</sup>. Parce que nous raisonnons actuellement en termes de marchandisation, tout devrait être réduit à une valeur économique – niant toute autre forme de valeur que nous pouvons attribuer à la nature<sup>129</sup>. Or, ce n'est pas se défaire de l'économie que de répliquer son fonctionnement à tous les domaines.

Dans un mouvement de *porosité*, ce renversement des logiques exhorte néanmoins à prendre en considération d'autres concepts que ceux purement économiques<sup>130</sup>. Par exemple, nous pouvons penser l'environnement et sa préservation à partir de la figure de *frontières écologiques*. Cela permet de réintroduire la science et le droit au cœur du fonctionnement de notre société (face à l'emprise de l'économie). Afin d'éviter le franchissement de l'une de ces frontières, ces dernières devront avoir été identifiées scientifiquement et devront avoir été circonscrites juridiquement<sup>131</sup>. Dès lors qu'une frontière est connue et rendue visible aux yeux des acteurs économiques, la rationalité propre à l'économie peut intégrer ce nouveau paramètre. Sans inversion des logiques, sans réintroduction de l'humain et de l'environnement dans le système économique<sup>132</sup>, les méthodes dans la recherche du gain et du profit ne changeront point.

Une nouvelle hiérarchie des sphères invite également à reconsidérer les indicateurs de prospérité mobilisés par l'économie classique<sup>133</sup>. L'on compte parmi eux l'incontournable PIB qui intégrerait de nouvelles dimensions<sup>134</sup>. Il devient alors « indice de bien-être

---

<sup>128</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>129</sup> L. DAUMAS et M. GOUCHON, « Des prix sans marché. Valoriser les biens et services non marchands », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 32, 2023, p. 85.

<sup>130</sup> Pour Bernard PERRET, il s'agit de faire succéder à la raison économique une « raison écologique », prenant en considération le fonctionnement de la biosphère. Voy. B. PERRET, « Penser avec et contre André Gorz ... », *op. cit.*, p. 123.

<sup>131</sup> A. POTTIER, « Le capitalisme est-il compatible ... », *op. cit.*, p. 3.

<sup>132</sup> Bernard PERRET plaide en ce sens pour une nouvelle représentation de la technique et son rapport à la nature. Il nous faudrait « [voir] la technique comme l'ensemble des moyens d'améliorer solidairement le bien-être, en symbiose avec les écosystèmes » plutôt qu'un instrument dont le but est de dominer et d'exploiter la nature. Voy. B. PERRET, « De la croissance marchande ... », *op. cit.*, p. 93.

<sup>133</sup> F.-D. VIVIEN, *op. cit.*, p. 42 ; G. THIRY, « L'économie écologique pour penser la post-croissance et façonner de nouveaux indicateurs de soutenabilité », *Vers une société post-croissance : Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, I. CASSIERS, K. MARÉCHAL et D. MÉDA (dir.), La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, « Bibliothèque des savoirs », 2017, p. 155.

<sup>134</sup> Voy. en ce sens J. E. STIGLITZ, A. SEN et J.-P. FITOUSSI, *Vers de nouveaux systèmes de mesure*, Paris, Odile Jacob, 2009. Particulièrement le « Chapitre 3. Développement durable et environnement » et son sous-titre « Les PIB ajustés, ou comment 'verdir' la comptabilité nationale » où sont présentés de nouveaux « indices de bien-

économique soutenable », « indice de progrès véritable ». En d'autres termes, nous assignerions un but différent à la société (qui n'est plus la croissance pour la croissance)<sup>135</sup>.

Ce défi peut nous sembler insurmontable, remettant effectivement en question le fonctionnement global de notre société, inversant les logiques intrinsèques de notre équilibre collectif. Pourtant, la domination économique et la croissance infinie sont des chimères relativement récentes dans l'histoire de l'homme. Avant la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'organisation sociale s'appuyait sur d'autres conceptions de la nature, de l'activité humaine et de leurs relations.

Plusieurs auteurs, et nous les rejoignons sur ce point, prônent ainsi le retour vers une sobriété, une mesure perdue depuis trois cents ans. Et pour ce faire, nous pourrions faire appel à nos racines grecques.

Pour Dominique MÉDA, le rapport actuel que nous entretenons avec la nature remonte bien plus loin puisqu'il s'expliquerait par le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme<sup>136</sup>. Cet évènement marque la substitution d'une autre compréhension du monde et de l'homme. Pour les Anciens, l'homme s'inscrivait pleinement dans la Nature et au mieux, pouvait prétendre à l'imitation (contenant ainsi tout « hybris »)<sup>137</sup>. Le christianisme projettera un autre homme, figure créée à l'image de Dieu et pouvant exercer un pouvoir sur la Nature de laquelle il n'est plus un fragment<sup>138</sup>.

### ***Sous-section 3. L'occasion d'un regain démocratique***

Ces prescrits économiques procèdent de choix et ne sont pas, ultimement, naturels<sup>139</sup>. La chose *naturelle*, par opposition à la chose *fabriquée*, est caractérisée par son processus automatique : elle se développe d'elle-même et ne nécessite aucune intervention humaine<sup>140</sup>. En l'espèce, nous sommes en mesure de remodeler les normes qui nous obligent. Toutefois, il nous semble important de souligner que la promotion de nouveaux critères de richesse et de

---

être économique soutenable », tels le *sustainable measure of economic welfare, index of sustainable economic welfare, genuine progress indicator* (pp. 320 et s.).

<sup>135</sup> A. POTTIER, « Les nouveaux indicateurs ... », *op. cit.*, p. 152.

<sup>136</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>137</sup> D. MÉDA, *ibidem*, p. 49.

<sup>138</sup> Bible, Gn 1.26 et 1.27.

<sup>139</sup> I. FERRERAS, « Vers l'action : Du politiquement impossible au politiquement inévitable », *Le Manifeste Travail. Démocratiser, démarchandiser, dépolluer*, J. BATTILANA, I. FERRERAS et D. MÉDA (dir.), Paris, Seuil, 2020, p. 56.

<sup>140</sup> H. ARENDT, *op. cit.*, p. 203.

prospérité, le sens de la croissance souhaitée ou la redéfinition de la productivité ne pourraient être soustraits à un débat démocratique et une prise de décision collective<sup>141</sup>.

L'*autonomie* au sens premier, soit la faculté tant pour l'individu que pour une communauté de se doter de ses propres normes, doit être au cœur de toute réflexion sur la direction économique de notre société<sup>142</sup>. Ne pas faire droit à notre autonomie nous plongerait dans les mêmes travers que ceux décriés dans la première des sous-sections : nous soumettre à l'hétéronomie, à une autre volonté que la nôtre (ci-avant, *Sous-section 1. En finir avec l'économisme*).

Il n'est pas dit que cette autonomie se déploiera aisément, acceptée de tous. Il n'est pas dit non plus que la solution apparaîtra sous la forme d'une réponse unique. C'est pourquoi il nous faudra également être méfiants à l'égard de toute « expertocratie » écologique visant à mettre au pas l'organisation productive<sup>143</sup>. L'expertocratie, terme provenant d'André GORZ, n'opère aucune césure avec l'hétéronomie et prolonge, au contraire, la logique du marché<sup>144</sup>. En effet, en analysant scientifiquement les capacités de régénération du milieu naturel, elle reconnaît les limites environnementales à partir du développement de mesures et sanctions financières<sup>145</sup>.

L'un des instruments, qui pourrait guider ce mouvement de regain d'autonomie démocratique et dont la nature souple concorde tout particulièrement avec la composition des sociétés modernes, est la norme du suffisant. « Parce qu'elle ne définit pas explicitement le seuil qui marque le passage des besoins légitimes aux besoins superflus, elle est compatible avec une pluralité de visions du monde et permet à chacun de se l'approprier dans l'optique de sa propre émancipation »<sup>146</sup>.

Cette autonomie collective nous mènera enfin à revoir, outre la signification de nouveaux indicateurs, la place qu'il faudra leur accorder : les considérer à nouveau comme des moyens (non plus comme des objectifs) en vue de réaliser/d'approcher une fin librement déterminée.

---

<sup>141</sup> I. CASSIERS, « Manifeste du Forum ... », *op. cit.*, p. 83 ; D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 213.

<sup>142</sup> O. DE SCHUTTER, *op. cit.*, p. 183.

<sup>143</sup> I. CASSIERS et K. MARÉCHAL, « L'économie dans une ère post-croissance ... », *op. cit.*, p. 18.

<sup>144</sup> A. GORZ, *op. cit.*, p. 17.

<sup>145</sup> A. GORZ, *ibidem*, p. 16.

<sup>146</sup> C. GILLIAND, « La décroissance ou comment 'décoloniser' le monde vécu », *Éloge du suffisant*, A. GORZ et C. GILLIAND, Paris, PUF, 2019, p. 83.

Le retour à nos racines grecques a été manifesté à plusieurs reprises (relativement à notre conception de la nature). Cette inspiration renouvelée devrait également nous inviter à revoir quel horizon nous envisageons : celui d'une vie faite de divertissement, de consommation sans retenue<sup>147</sup> ou celui d'une vie de sobriété, de recherche d'une *vie bonne*<sup>148</sup>.

---

<sup>147</sup> Un passage dans *Condition de l'homme moderne* est très éclairant à ce sujet. Nous n'avons pas retenu ni détaillé dans ce mémoire la distinction que développe Hannah ARENDT entre l'*animal laborans* et l'*homo faber*. Cependant, il est intéressant de souligner que l'avènement de la société de consommateurs, soit le fantasme de l'*animal laborans*, signifie que « nous ne vivrions plus du tout dans un monde, nous serions simplement poussés par un processus dont les cycles perpétuels feraient paraître et disparaître des objets qui se manifesteraient pour s'évanouir, sans jamais durer assez pour environner le processus vital. [...] [S]i nous n'étions pas installés au milieu d'objets qui par leur durée peuvent servir et permettre d'édifier un monde dont la permanence s'oppose à la vie, cette vie ne serait pas humaine ». Voy. H. ARENDT, *op. cit.*, pp. 185 et 186.

<sup>148</sup> O. DE SCHUTTER, *op. cit.*, p. 183 ; A. JAPPE, *Les aventures de la marchandise ...*, *op. cit.*, p. 274. Nous pourrions notamment tirer de la pensée grecque, l'idée que notre contentement tant pour l'individu que pour la société se trouve dans « la mesure et le fait que chaque chose soit à sa place ». Voy. D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, p. 49.

## Chapitre II. Le travail détruit-il l'humain ?

Le titre de ce chapitre est également (et volontairement) formulé de manière extrême. Dans le précédent chapitre, nous avons mis en lumière les origines économiques du terme *travail* et les conséquences environnementales qu'une telle filiation engendrait.

Or l'environnement n'est pas l'unique victime de la définition actuelle reçue par le travail. Il nous semblait impensable de traiter la dégradation de l'environnement sans évoquer les dommages qu'encourent également les êtres humains. Ce n'est plus le travail, en tant qu'il charrie des conceptions économiques restreintes, qui en est la cause. Il s'agit d'une autre appréhension du travail où les capacités humaines ne sont plus la référence : le modèle était hier la machine, il est aujourd'hui l'ordinateur (Section 1). Alain SUPIOT met cette nouvelle organisation du travail en parallèle avec un phénomène plus vaste de *gouvernance par les nombres*, « [visant] la programmation de l'agir humain »<sup>149</sup> dans toutes les sphères de la société. Le fondement premier de cette transformation d'une ampleur considérable peut être trouvé dans la cybernétique<sup>150</sup>.

Le droit souffre particulièrement de cette réduction aux nombres, en lieu et place de *normes*. Le calcul d'utilité en vient à décider de l'existence des lois ainsi que de leur maintien<sup>151</sup>. Dans l'imaginaire ultralibéral d'un monde complètement autorégulé, il n'est d'ailleurs plus nécessaire d'avoir recours au droit<sup>152</sup>.

La législation relative au travail n'a pu mettre un terme à cet afflux du nombre et s'est, au contraire, associée à redéfinir le travailleur comme un sujet programmé et programmable (Section 2). Cette nouvelle figure juridique occulte complètement la dimension subjective du travail, pourtant fondamentale à l'homme (Section 3).

---

<sup>149</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, op. cit., p. 216.

<sup>150</sup> S. BERNATCHEZ, « Une révolution scientifique en droit ? Les fondements cybernétiques des théories juridiques contemporaines », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 90, 2023, p. 17.

<sup>151</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, op. cit., p. 103.

<sup>152</sup> A. SUPIOT, *ibidem*, p. 245.

## **Section 1. De la machine au programme, le modèle du travail n'est pas humain**

D'où vient-il que le travail fut pensé sur un autre modèle que celui de l'exécutant, c'est-à-dire autre que le travailleur, que l'homme ? Cela a débuté par la machine et l'outil avant d'être l'ordinateur et le programme<sup>153</sup>.

### ***Sous-section 1. Les machines et nous***

Une longue tradition existait déjà avant que l'imaginaire cybernétique n'applique à l'homme un modèle de travail qui lui est hétérogène. Et cette tradition ne portait pas spécifiquement sur la redéfinition du travail mais davantage sur les relations qu'entretenait l'homme avec la machine.

Nous pourrions dater sa genèse aux alentours du XVIII<sup>e</sup> siècle, période où l'automate est en plein essor. Cependant, les prémices sont antérieures d'un siècle encore. La pensée cartésienne<sup>154</sup>, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, a déplacé le corps vers le mécanique et l'automatisme pour mieux retenir l'âme dans le giron du spirituel<sup>155</sup>. Le rapprochement du corps à la machine était une condition préalable à la consécration de l'immortalité de l'âme, selon un raisonnement par attributs contraires<sup>156</sup>.

La machine est alors présentée comme apparente *et* différente de nous<sup>157</sup>. Elle s'apparente à notre fonctionnement et nous lui ressemblons<sup>158</sup> : nous sommes aussi des automates<sup>159</sup>. Nous l'avons d'ailleurs produite pour qu'elle réalise nos activités humaines. Mais elle nous est aussi étrangère parce qu'elle dépasse notre capacité musculaire et peut fonctionner pour une part en

---

<sup>153</sup> Pierre MUSSO distingue au total cinq figures de l'homme au travail, s'étalant du XI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Voy. P. MUSSO, « VII. L'imaginaire occidental du travail industriel : cinq figures symboliques », *Qu'est-ce qu'un régime de travail réellement humain ?*, P. MUSSO et A. SUPIOT (dir.), Paris, Hermann, 2018, p. 266.

<sup>154</sup> Pour une conception de la société dans son ensemble sur le modèle machinique, Alain SUPIOT se réfère à la pensée hobbesienne. Voy. A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 244.

<sup>155</sup> G. CHAZAL, « Le philosophe et l'automate », F. DAGOGNET (dir.), *Philosophie du travail*, Paris, Encre marine, 2013, p. 156.

<sup>156</sup> S. KLIMIS, *L'énigme de l'humain et l'invention de la politique. Les racines grecques de la philosophie moderne et contemporaine*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 3<sup>e</sup> tirage, 2017 [2014], p. 104 ; C. JAQUET, *Le corps*, Paris, Presses Universitaires de France, « Philosophe », 2001, p. 130.

<sup>157</sup> G. CHAZAL, *op. cit.*, p. 155 ; P. MUSSO, *op. cit.*, p. 257.

<sup>158</sup> Dans la méditation sixième des Méditations métaphysiques de René DESCARTES, le corps humain est régulièrement comparé à l'horloge. Voy. R. DESCARTES, *Méditations métaphysiques. Objections et réponses, suivies de quatre lettres*, Paris, Flammarion, 2011, pp. 201 et 203.

<sup>159</sup> N. BARAQUIN et J. LAFFITTE, « Descartes, René (1596-1650) », *Dictionnaire des philosophes*, Paris, Armand Colin, 4<sup>e</sup> éd., 2020, p. 129.

notre absence<sup>160</sup>. Elle est l'incarnation de notre force productive, tout en lui étant supérieure à certains égards.

L'homme et la machine ont donc été assimilés sans être encore confondus, marquant l'une des premières occurrences de la cybernétique par le mouvement de balancier entre la biologie et la mécanique<sup>161</sup>. Mais cette approche n'avait pas encore débordé le cadre scientifique.

### ***Sous-section 2. Les machines – le travail – et nous***

Lors des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle s'est produite une transition substantielle aux Etats-Unis. Avant ce tournant décisif, note Jeremy RIFKIN, la perception du monde en rapports mécanistes existait bien mais était cantonnée au domaine des sciences. Au cours du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, « [la] technologie devint la nouvelle divinité laïque, et la société américaine fut rapidement amenée à remodeler sa propre conscience de soi à l'image de ses nouveaux et puissants outils »<sup>162</sup>.

C'est à partir de ce moment que se déploya une conception mécaniste du monde en dehors du champ scientifique. L'homme et son corps ainsi que les autres êtres vivants furent alors dépeints comme des choses savamment articulées dont le processus opératoire se rapprochait du fonctionnement des outils et techniques les plus avancés, développées par le secteur industriel contemporain<sup>163</sup>. L'ambivalence originelle qui faisait du corps humain une image de la machine, faite « d'os, de nerfs, de muscles, de veines, de sang et de peau, qu'encore bien qu'il n'y eût en lui aucun esprit »<sup>164</sup> est entérinée et dépassée avec la fin des années 1800. L'image devient mode d'emploi.

Plus spécifiquement, l'homme entreprit de se représenter, non plus uniquement comme un être doué de raison, capable de créativité et d'inventivité, mais encore comme un outil, un moyen de produire parmi d'autres. Le droit a renforcé cette identification à la machine par l'entremise d'une de ses fictions juridiques, celle d'une force de travail (corps) distincte de l'homme (esprit) dont il peut disposer librement<sup>165</sup> (c'est-à-dire qu'il peut louer, voy. ci-après la *Section 2, Sous-section 1*).

---

<sup>160</sup> G. CHAZAL, *op. cit.*, p. 155.

<sup>161</sup> G. CHAZAL, *ibidem*, p. 157.

<sup>162</sup> J. RIFKIN, *La fin du travail*, Paris, La Découverte, 1996, p. 73.

<sup>163</sup> J. RIFKIN, *ibidem*, p. 74.

<sup>164</sup> R. DESCARTES, *op. cit.*, p. 201.

<sup>165</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 254.

L'identification de l'homme à la machine n'est pas sans arrière-pensée et remplit un but déterminé – et déjà détaillé ci-avant dans le *Chapitre I*. Cette nouvelle représentation de l'homme permet de consolider la mise en place d'un nouveau paradigme économique : le productivisme<sup>166</sup>.

Grâce aux technologies industrielles, les machines succèdent à la mobilisation des corps et des muscles du travailleur<sup>167</sup>. Avec le développement du taylorisme (du nom de Frederick W. TAYLOR) ou organisation scientifique du travail, le travail s'exécute selon un enchaînement d'actes uniques (ou peu complexes) et mesurables auprès de ces machines<sup>168</sup>.

Une telle perspective du travail vient, en quelque sorte, confirmer et matérialiser le dualisme cartésien. Nous avons un corps dont l'articulation mécanique effectue un « travail de bête de somme »<sup>169</sup> d'une part, et un esprit, *res cogitans*, s'employant à concevoir. Dès lors, le travail n'est déjà plus réellement *humain*, chose qui impliquerait l'exécution d'une tâche conçue (à tout le moins partiellement) en amont par la même personne<sup>170</sup>.

Le taylorisme a brisé une telle unité du travail par la parcellisation des tâches. Pour la première fois, l'acte de concevoir n'est plus incorporé dans l'acte d'exécuter ; le premier de ses actes étant retenu dans les mains d'ingénieurs spécialisés<sup>171</sup>.

### ***Sous-section 3. Les ordinateurs et nous***

À cette représentation taylorienne d'un homme-outil ou homme-machine où l'organisation du travail était imaginée selon des lois physiques<sup>172</sup>, se conjugue une représentation plus récente<sup>173</sup> : celle de l'homme-programme ou homme-ordinateur dont le fonctionnement se rapprocherait des logiciels ou des « algorithmes de l'informatique »<sup>174</sup>.

Les auteurs Erik BRYNJOLFSSON et Andrew MCAFEE ayant pressenti également le rôle que jouent les technologies informatiques pour l'homme, ont appelé cette nouvelle ère *le deuxième âge de la machine*. Tout comme la machine à vapeur, figure de proue du premier

---

<sup>166</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 74.

<sup>167</sup> J. RIFKIN, *ibidem*, p. 24.

<sup>168</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>169</sup> A. SUPLOT, *ibidem*, p. 41.

<sup>170</sup> P.-Y. GOMEZ, « Le sens du travail à l'ère numérique », *Revue Projet*, vol. 361, 2017, p. 37.

<sup>171</sup> F. DAGOGNET, « Philosophie du travail », F. DAGOGNET (dir.), *Philosophie du travail*, Paris, Encre marine, 2013, p. 81.

<sup>172</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 216.

<sup>173</sup> Pierre MUSSO constate les prémices de cette nouvelle figure de l'homme au travail vers la moitié du XXe siècle. Voy. P. MUSSO, *op. cit.*, p. 266.

<sup>174</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 216.

âge de la machine, a pu être employée en support de l'effort musculaire et référent pour une nouvelle image de l'homme, le second âge de la machine charrie avec lui une nouvelle occasion de repenser l'homme.

Les modèles de l'ordinateur et du programme informatique s'imposent à présent à notre intelligence humaine, soit la faculté que nous avons de mobiliser nos fonctions mentales en vue d'étudier, de concevoir et de restituer notre environnement<sup>175</sup>. Dans bien des domaines, les aptitudes de l'ordinateur sont effectivement supérieures à celles de l'homme<sup>176</sup>.

C'est tout le risque de la révolution numérique : plutôt que de nous libérer de l'idéal machinique, elle en force un autre : l'idéal cybernétique. La prolifération des ordinateurs aurait pu, parce qu'inévitable, nous inviter à rediriger l'activité humaine vers ce qui échappe à la programmation et la prévisibilité<sup>177</sup>, nous confiant tout ce qui relève de « la créativité et le jugement »<sup>178</sup>. Elle a cependant pris le chemin inverse, vers une nouvelle aliénation du travail et de l'homme du même coup.

#### ***Sous-section 4. Les ordinateurs – le travail – et nous***

Ce changement progressif de l'usage de l'outil mécanique vers celui de machines pensantes n'emporte donc pas l'éviction totale de l'individu comme de nombreux auteurs ont pu le redouter. Il s'agit plutôt d'une nouvelle étape dans la modification de la représentation de l'homme, notamment dans la représentation qu'il se fait du *travail* et de *sa personne* au travail.

Il n'est d'ailleurs plus temps de professer que le meilleur usage que nous puissions faire des technologies est de réorganiser le travail humain<sup>179</sup>, que ce souhait est exaucé. Le travail est déjà soumis à une dynamique de redéfinition, à l'aune de l'ordinateur, du fonctionnement de l'homme sur le modèle du programme<sup>180</sup>.

La nouvelle figure moderne d'organisation du travail a abandonné l'idéal du mécanisme fait d'entraînements, de poids et de ressorts, pour y substituer « l'ordinateur et son traitement

---

<sup>175</sup> E. BRYNJOLFSSON et A. MCAFEE, *Le Deuxième Âge de la machine. Travail et prospérité à l'heure de la révolution technologique*, Paris, Odile Jacob, 2015, p. 15.

<sup>176</sup> S. BERNATCHEZ, « Une révolution scientifique en droit ... », *op. cit.*, p. 18.

<sup>177</sup> A. SUPLOT, « Un autre droit du travail est possible », *Le Monde diplomatique*, « Manière de voir », no. 156, 2017-2018, p. 86.

<sup>178</sup> S. BERNATCHEZ, « Une révolution scientifique en droit ... », *op. cit.*, p. 18.

<sup>179</sup> E. BRYNJOLFSSON et A. MCAFEE, *op. cit.*, p. 159.

<sup>180</sup> P. MUSSO, *op. cit.*, p. 277.

numérique des signaux »<sup>181</sup>. Les deux mondes, si nous pouvons les nommer ainsi, monde des hommes et monde des technologies numériques, sont rapprochés dans un mouvement cybernétique pour être mieux assimilés.

Premièrement, le numérique déborde le cadre des sciences techniques et s'infiltré dans la perception du travail humain. Cela s'illustre, tout d'abord, par l'introduction de nouveaux mots d'ordre pour désigner l'organisation du travail : fluidité, efficacité, réactivité, rétroaction<sup>182</sup>, ...

Ainsi, certains logiciels (notamment de workflow) utilisés par les entreprises tendent à diriger les tâches à réaliser et particulièrement le déroulement de celles-ci en éliminant toute donnée superflue dans le flux d'information. À l'image d'un ordinateur, l'homme au travail doit traiter l'information (ce qui implique donc le traitement du *sens*, et plus généralement, de données abstraites<sup>183</sup>) dans l'immédiat, sans que son intervention ne diffère la circulation rapide de celle-là<sup>184</sup>.

Certaines entreprises réorganisent également « le lieu de travail », en vue de l'adapter à l'établissement des nouvelles technologies<sup>185</sup>, et restructurent leur fonctionnement interne que sont « les processus de décision, les systèmes d'incitations, les flux d'informations, les systèmes de recrutement et plusieurs autres aspects de leurs processus de gestion et d'organisation »<sup>186</sup>.

Graduellement, c'est le travail humain qui en vient à être conçu tel un programme informatique, susceptible d'être résumé à un système composé de plusieurs sous-systèmes liés entre eux par des boucles de rétroaction<sup>187</sup>. Classiquement, nous aurions pu définir le travail humain comme un acte de faire (matériellement et/ou intellectuellement) prenant place dans une temporalité plus ou moins étendue, avec une finalité propre. Cette activité humaine toute particulière avait un début, un temps d'exécution et une fin.

---

<sup>181</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>182</sup> S. BERNATCHEZ, « Une révolution scientifique en droit ... », *op. cit.*, p. 19.

<sup>183</sup> P. VENDRAMIN et G. VALENDUC, *L'avenir du travail dans la société de l'information. Enjeux individuels et collectifs*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 100.

<sup>184</sup> P. VENDRAMIN et G. VALENDUC, *ibidem*, p. 107.

<sup>185</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 25.

<sup>186</sup> E. BRYNJOLFSSON et A. MCAFEE, *op. cit.*, p. 158.

<sup>187</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 216.

Dorénavant, c'est donc une toute nouvelle représentation du travail qui est promue : le terme tout autant que la finalité du travail ne sont plus. Ce ne sont que de nouveaux *inputs* rétroagissant sur les autres données du système.

Cette nouvelle perspective du travail humain ne suffit pas à l'amalgamer complètement avec le fonctionnement d'un ordinateur. Il faut encore que les machines soient elles-mêmes représentées comme plus « humaines », c'est-à-dire partageant quelques unes de nos caractéristiques.

L'une de nos capacités, que nous partageons d'ailleurs avec les animaux, est celle de pouvoir adapter notre comportement en réponse aux modifications de notre environnement – environnement dans lequel nous agissons constamment et donc aussi en changement perpétuel<sup>188</sup>. Et c'est exactement ce à quoi s'attellent aujourd'hui les concepteurs de machines pensantes : les doter d'une adaptabilité comportementale<sup>189</sup>.

Dans une certaine mesure, les ordinateurs ont été pensés pour manipuler un très grand nombre de données. À partir de situations établies, les programmes peuvent alors recouper les informations et les agréger, prendre en compte les occurrences et déceler des *patterns*<sup>190</sup>. À partir d'éléments amassés, ils peuvent ensuite former des normes ou « standards »<sup>191</sup>. Cependant, nous nous devons de souligner que cela n'est pas comparable à l'intelligence de l'homme au travail.

Il existe une tension au sein même du travail depuis le développement des outils : celle de l'opposition entre « l'intelligence vivante de l'individu et l'intelligence collective, emmagasinée dans le standard et dans la machine »<sup>192</sup>.

Exiger du travailleur qu'il se conduise comme un programme revient à nier la différence fondamentale d'intelligences entre outils et humains. Le travailleur, doté d'une capacité *créatrice* par son travail individuel ne peut se confondre avec la force *organisatrice* de l'intelligence collective que sont les machines, et depuis peu les technologies numériques<sup>193</sup>.

---

<sup>188</sup> N. WIENER, *op. cit.*, p. 163.

<sup>189</sup> G. CHAZAL, *op. cit.*, p. 161.

<sup>190</sup> M. VOLLE, « III. De la main-d'œuvre au cerveau d'œuvre », *Qu'est-ce qu'un régime de travail réellement humain ?*, P. MUSSO et A. SUPIOT (dir.), Paris, Hermann, 2018, p. 342.

<sup>191</sup> Ce que Michel VOLLE appelle « l'intelligence à effet différé », opposée à « l'intelligence à effet immédiat » mobilisée par les travailleurs. Voy. M. VOLLE, *ibidem*, p. 343.

<sup>192</sup> B. ABATE, *op. cit.*, p. 153.

<sup>193</sup> B. ABATE, *ibidem*, p. 153.

En outre, le travail de l'homme dispose d'un avantage que ne peuvent avoir les machines et ordinateurs : il est en mesure de gérer des aléas, de proposer des procédés nouveaux, pertinents face aux situations inopinées et surtout de pouvoir « traiter » les relations interpersonnelles<sup>194</sup>. Il ne pourrait donc être rabaissé à la simple réalisation d'un objectif établi à l'image de l'ordinateur qui exécute un programme. L'apport humain consiste bien plus à « gérer des événements inattendus, [à] atteindre une unité qu'on ne peut atteindre que là où on est face à des résistances multiples »<sup>195</sup>.

D'aucuns estiment que nous sommes déjà plus loin que l'étape de transformation du travail humain puisque le travailleur « discipliné par les standards, a acquis suffisamment d'automatisme, et la machine, suffisamment d'intelligence »<sup>196</sup>. Machines et hommes seraient donc dès à présent semblables en matière de travail depuis que ces derniers sont aussi dirigés, dans l'acte de produire, par des standards<sup>197</sup>.

S'agit-il d'une projection pessimiste qu'il nous est encore possible d'infléchir ou le discours d'une Cassandre moderne que nous ne voudrions pas croire ? Toujours est-il que sans l'apport du droit, ces nouveaux modèles du travail et du travailleur n'auraient pas pu être maintenus avec tant d'effets.

## **Section 2. Métamorphose des figures juridiques**

Le passage de la *main-d'œuvre* au *cerveau-d'œuvre*<sup>198</sup> n'a pas été empêché par le droit du travail.

La programmation, qui contrairement au taylorisme ne portant « que » sur le corps du travailleur, s'étire jusqu'à ses capacités mentales. Le travailleur n'est plus en prise psychiquement avec la réalité qui l'entoure : il est guidé, non plus dans ses gestes, mais dans sa perception du monde.

Pour Alain SUPIOT, alors que le droit du travail avait réussi dans un premier temps à ne pas faire entrer la personne du travail dans le contrat de travail, quitte à avoir recours à la *désobjectivation* du travail, la révolution numérique et le projet cybernétique ont forcé la

---

<sup>194</sup> B. ABATE, *ibidem*, p. 153.

<sup>195</sup> P. FLICHY, *op. cit.*, p. 64.

<sup>196</sup> B. ABATE, *op. cit.*, p. 86.

<sup>197</sup> B. ABATE, *ibidem*, p. 86.

<sup>198</sup> Pour l'expression « [de] la main d'œuvre au cerveau-d'œuvre », voy. la contribution éponyme de M. VOLLE, *op. cit.*, pp. 341 à 355.

réintégration de la personne du travailleur dans le droit. Ce n'est plus tant la tâche à accomplir qui emporte agrément entre les deux parties (avec toutes les garanties juridiques qu'impose le droit) que l'individualité du travailleur. Dans la législation, cette évolution se traduit par un changement du rapport juridique. Alors que la législation sur le contrat de travail encadrait la « quantité de travail, mesurée en temps et en argent » le curseur se déplace à présent vers « la personne même du travailleur »<sup>199</sup>.

### ***Sous-section 1. Il était un travail désubjectivé...***

Originellement, la figure de l'homme-machine s'était traduite en termes juridiques par l'institution du contrat de travail : la force de travail, réifiée, est pensée comme pouvant être détachée du corps du travailleur. Il est alors en mesure d'engager celle-là lors de l'exécution du contrat en tant qu'il jouit d'un droit de propriété sur son corps<sup>200</sup>. En ce sens, nous pouvons dire du travail qu'il était alors *désubjectivé*<sup>201</sup> – ne laissant aucune place à un *sujet pensant*<sup>202</sup>.

Le cœur du contrat de travail était en effet le « travail », ou prestation à fournir dans un rapport de subordination<sup>203</sup>. À l'origine (c'est-à-dire dans le Code civil de 1804), la relation de travail était réglée par les mêmes principes que ceux applicables en matière de louage de choses<sup>204</sup>. De ce point de vue là, le travailleur est (rendu) absent du contrat de travail<sup>205</sup>. Cela pouvait mener, et ce fut d'ailleurs le cas, à une déconsidération totale de l'homme – réduit à une force productrice uniquement.

Suite aux révoltes sociales, cette opération juridique de désubjectivation fut donc compensée par « une réglementation sociale qui humanise les conditions de travail »<sup>206</sup>. Le droit vint alors encadrer la protection sociale reconnue aux travailleurs issus du salariat<sup>207</sup>. Ils deviennent partie d'une communauté, plus large que leur statut personnel de « contractant », bénéficiant de droits garantis juridiquement<sup>208</sup>.

---

<sup>199</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 256.

<sup>200</sup> A. SUPIOT, *ibidem*, p. 254.

<sup>201</sup> A. SUPIOT, *ibidem*, pp. 254 et 255.

<sup>202</sup> M. VOLLE, *op. cit.*, p. 343.

<sup>203</sup> A. SUPIOT, *Critique du droit du travail*, *op. cit.*, pp. 47 et 48.

<sup>204</sup> A. SUPIOT, *ibidem*, p. 47.

<sup>205</sup> A. SUPIOT, *ibidem*, p. 50.

<sup>206</sup> A.-M. GROZELIER, *Pour en finir avec la fin du travail*, Paris, Éditions de l'Atelier, « Enjeux de société », 1998, p. 169.

<sup>207</sup> A.-M. GROZELIER, *ibidem*, p. 169.

<sup>208</sup> A.-M. GROZELIER, *ibidem*, p. 170.

Pour prolonger ce paragraphe, Alain SUPIOT explique clairement que le droit social n'a jamais eu pour dessein d'établir « une juste division du travail » ni d'assurer à chaque travailleur qu'il aurait « l'expérience d'un travail

En d'autres mots, le droit n'a pas attaché l'homme à son travail afin de ne pas le faire entrer dans le commerce, de ne pas le réifier à son tour<sup>209</sup>. Il s'est, cependant et subséquemment, penché sur le statut du travailleur et a permis la constitution « [d'une] reconnaissance sociale du travailleur en tant que sujet de droit, qui lui garantit un minimum d'indépendance économique et sociale ». <sup>210</sup>

Cette invention législative du travail *déssubjectivé* supplante de ce fait deux conceptions juridiques à partir desquelles l'économie avait précédemment recours pour organiser le travail : l'esclavage et le statut corporatif<sup>211</sup>. Concevoir le travail sous l'angle de l'esclavage signifie, juridiquement, que l'humain est, outre son travail, réduit à l'état de chose. Le travailleur reste lié à la chose qu'il produit et est lui-même réifié. Concevoir le travail sous l'angle du corporatisme fait du travail, non pas un vecteur de réification du travailleur, mais l'une des composantes essentielles de la personne membre de la corporation.

Dans ces deux cas, le travail demeure attaché de la personne du travailleur et cela pose problème. Le travail est vendu et mis sur le marché et absorbe par la même occasion la personne du travailleur.

### ***Sous-section 2. ... Qui devint un travailleur objectivé***

Le passage actuel vers le modèle de l'homme-ordinateur ne peut se satisfaire d'un *travail* uniquement *déssubjectivé*. S'opère par conséquent une dynamique double : le *travailleur* est réintroduit dans la conception du travail mais il n'est pas davantage traité comme sujet, porteur de ce travail. D'une part, il y a un mouvement qui tend à ne plus réduire le travail à une chose « dont on serait propriétaire et qu'on pourrait louer à autrui en se plaçant sous ses ordres »<sup>212</sup>. D'autre part, les exigences pesant sur le travailleur, nouvellement réinséré dans la relation de travail, n'emportent pas une revalorisation du travail à l'aune de sa part. À l'inverse, elles affectent sa personne et le rapportent bien plus à une condition d'objet.

Dans un premier temps, nous observons donc la transition suivante : le travail s'efface pour laisser place au travailleur. Ce qui est exigé du travailleur, et *a fortiori* du salarié dans les liens d'un contrat de travail, n'est plus l'exécution d'une « prestation ». C'est l'incorporation – au

---

*réellement humain* ». Le droit social a uniquement prétendu à contrebalancer, tant que possible, l'aliénation engendrée par le travail. Voy. A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, op. cit., p. 335.

<sup>209</sup> A. SUPIOT, *Critique du droit du travail*, op. cit., p. 50.

<sup>210</sup> R. CASTEL, op. cit., p. 50.

<sup>211</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, op. cit., pp. 254 et 255.

<sup>212</sup> A. SUPIOT, *ibidem*, p. 255.

sens fort du terme – de la tâche, qui est requise de sa part : la *personne* du travailleur est mise à contribution.

Dans la société de l'information, le savoir est devenu l'un des biens les plus précieux<sup>213</sup> et surtout l'un des facteurs essentiels de la production de valeur. La production de biens matériels, sans être dénuée de toute valeur d'échange, tend inévitablement à représenter une part moins importante dans la création de valeur<sup>214</sup>. La connaissance devient une ressource immatérielle davantage *productive*<sup>215</sup> (au sens de *productrice de valeur d'échange*). L'apparition de la notion de « capital humain » est d'ailleurs significative de cette évolution. Ce terme, issu du management, entend désigner – non pas les compétences du travailleur – mais les *qualités* qui lui appartiennent en propre. L'individu en vient à être conçu (et, par conséquent, à se concevoir) comme une « ressource »<sup>216</sup>.

Ce retour en force de la personne dans le contrat de travail fait dire à Jacques LE GOFF que « [l'individu] est en train de redevenir comme naguère, à l'âge de l'artisan, l'agent actif, producteur de valeurs attachées à ses qualités propres »<sup>217</sup>.

Le travail, dont le capitalisme a besoin pour se reproduire, ne peut plus être détaché du corps du travailleur, comme le taylorisme a pu, en son temps, l'extraire. Aujourd'hui, ce sont de ses capacités mentales dont il se nourrit. Or, celles-ci sont difficilement séparables : elles ne peuvent être cédées sans une contribution totale et permanente de l'individu, « de ses compétences comme de ses affects »<sup>218</sup>. Si le capitalisme se mue, ses besoins en sont aussi changés.

Dans un second temps, c'est à la personne du travailleur elle-même d'être *objectivée*. Il est demandé au sujet programmé qu'il soit flexible, réactif face à des flux d'activités toujours

---

<sup>213</sup> P. MUSSO, *op. cit.*, p. 275.

<sup>214</sup> K. MARX, *Manuscrits de 1857-1858* (« *Grundrisse* »), tome II, Paris, Éditions sociales, 1980, p. 193. MARX faisait déjà la remarque suivante : « Dans cette mutation [c'est-à-dire celle dans la source de la production de valeur], ce n'est ni le travail immédiat effectué par l'homme lui-même, ni son temps de travail, mais l'appropriation de sa propre force productive générale, sa compréhension et sa domination de la nature, par son existence en tant que corps social, en un mot le développement de l'individu social, qui apparaît comme le grand pilier fondamental de la production et de la richesse ».

<sup>215</sup> R. SUE, « Que serait une politique gorzienne ? », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l'eau, 2013, p. 73 ; J.-M. HARRIBEY, « Faut-il faire disparaître la valeur pour sortir du capitalisme ? Discussion autour de Gorz », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l'eau, 2013, p. 172.

<sup>216</sup> Ph. BIGOT, « L'à-venir du travail », *Cahiers jungiens de psychanalyse*, vol. 140, 2014, p. 143.

<sup>217</sup> J. LE GOFF, *Du silence à la parole : une histoire du droit du travail. Des années 1830 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 518. Voy. également A. SUPLOT, *Critique du droit du travail*, *op. cit.*, pp. 106 et 107.

<sup>218</sup> R. SUE, *op. cit.*, p. 73.

plus pressants et plus importants<sup>219</sup>. Il pourrait être rétorqué que ce processus d'objectivation n'est pas propre au modèle de l'homme-programme, que déjà en son temps, l'assimilation de l'homme à la machine sollicitait de sa part qu'il s'engage dans un rythme de travail qui n'était pas le sien<sup>220</sup>.

Toutefois, le travail à la chaîne (ou simplement le support au bon fonctionnement de la machine) dictait une cadence à laquelle le travailleur restait extérieur<sup>221</sup>. À présent, ce rythme artificiel devient notre rythme biologique (ou biorythme).

La course à la compétitivité exige de nous d'être toujours plus alertes et plus prompts dans nos réponses<sup>222</sup>. Nous sommes appelés de toutes parts à devenir le programme. Dans cette société de la nanoseconde, « les fonctions traditionnelles de contrôle et de coordination de la gestion paraissent insupportablement lentes et totalement incapables de répondre, en temps réel, à la vitesse et au volume des informations absorbées par l'organisation »<sup>223</sup>.

À cet égard, le droit (et, singulièrement, la législation encadrant l'emploi salarié) est souvent perçu comme un corpus rigide dont il faudrait se défaire pour continuer d'être adapté au fonctionnement du marché<sup>224</sup>. Le statut même du droit est bouleversé par les partisans d'un libéralisme absolu : la loi n'est alors plus conçue comme une structure pourvoyant stabilité et prévisibilité, mais comme un « produit » émis par la société dont on pourrait apprécier l'utilité (et le plus souvent son *inutilité*)<sup>225</sup>.

Cette perspective du droit comme simple instrument fait alors basculer sa conception d'une discussion politique (porteuse de jugements de valeurs<sup>226</sup>) vers un calcul purement technique<sup>227</sup>. Et c'est ainsi que s'observe la lente mais inéluctable métamorphose des « régulations symboliques » en « procédures technologiques »<sup>228</sup>.

Il y a instrumentalisation au sens double du terme. D'une part, le juridique en vient à être appréhendé comme un *instrument* dont il est possible de disposer à sa convenance. D'autre

---

<sup>219</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 146 ; P. VENDRAMIN et G. VALENDUC, *op. cit.*, p. 100.

<sup>220</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 255.

<sup>221</sup> G. CHAZAL, *op. cit.*, p. 175.

<sup>222</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 146.

<sup>223</sup> J. RIFKIN, *ibidem*, p. 146.

<sup>224</sup> A.-M. GROZELIER, *op. cit.*, p. 165.

<sup>225</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>226</sup> Ph. BIGOT, *op. cit.*, p. 140.

<sup>227</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>228</sup> E. DIET, « L'homme procédural. De la perversion sociale à la désobjectivation aliénante », *Connexions*, vol. 79, 2003, p. 16.

part, les symboles et la pensée que le droit véhiculait sont évacués pour ne faire demeurer qu'un *instrument*, rationnel et technique<sup>229</sup>. Il devient bien plus simple d'en contester la portée, égarant le débat hors des finalités qui étaient les siennes à l'origine.

Quelles que soient les critiques qui lui sont adressées, la législation du travail est, en réalité, impuissante à lutter contre le déploiement du modèle de l'homme programmé. Le droit du travail a pour fondement la conception du travail telle qu'elle était sous le modèle de l'homme-machine<sup>230</sup>.

Succombant à la gouvernance par les nombres, « [le] travailleur programmé est un 'sujet objectif', tout entier mû par le calcul, capable de s'adapter en temps réel aux variations de son environnement pour atteindre les objectifs qu'il lui ont été assignés »<sup>231</sup>. Ce n'est plus le *travail* qui est réifié, c'est le *travailleur* lui-même qui devient objet.

Christophe DEJOURS relève que « [l]'évolution contemporaine des nouvelles formes d'organisation du travail, de gestion et de management repose sur des principes qui suggèrent précisément de sacrifier la subjectivité au nom de la rentabilité et de la compétitivité »<sup>232</sup>. Il expose de manière approfondie deux principes que sont l'usage constant (et quasiment dogmatique) de l'évaluation quantitative et objective du travail et l'individualisation et l'injonction à une concurrence diffuse « entre les personnes, entre les équipes et entre les services »<sup>233</sup>.

Le travailleur est pleinement apparenté à un programme auquel l'employeur pourrait envoyer des *inputs*. À son échelle, cela se traduit par une transition d'exigences : de l'obéissance à des décisions, il est demandé au travailleur d'accomplir des buts, *targets*. Alors que, la bonne exécution s'appréciait comme la mise en œuvre d'une obligation de moyen, il devient l'accomplissement d'une obligation de résultat, « évaluée au regard d'indicateurs chiffrés »<sup>234</sup>.

Dans le modèle de l'homme-machine, le management consistait en des règles sur le comportement. Les manières de procéder étaient régulées par l'employeur. La bonne exécution des objectifs était jugée à l'aune de la performance de l'organisation du travail (non

---

<sup>229</sup> E. DIET, *ibidem*, pp. 17 et 18.

<sup>230</sup> P. VENDRAMIN et G. VALENDUC, *op. cit.*, p. 145.

<sup>231</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 255.

<sup>232</sup> C. DEJOURS, *op. cit.*, p. 38 et 39.

<sup>233</sup> C. DEJOURS, *ibidem*, p. 39.

<sup>234</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 216.

à partir de la performance du travailleur, pris dans sa singularité)<sup>235</sup>. Avec le passage au modèle de l'homme programmé, des comportements ne sont plus dictés, faisant place à la prescription de résultats à accomplir. Il revient à « l'unité décentralisée » (soit le travailleur ordinairement) d'estimer comment organiser sa conduite pour les atteindre<sup>236</sup>.

Ceci ne fait pas obstacle, à tout moment, à un examen scrutateur du comportement adopté par le travailleur, dans la réalisation des objectifs qui lui étaient assignés<sup>237</sup>. Ce qui fait dire à Alain SUPIOT que nous assistons à un regain des liens d'allégeance : l'employeur en possession d'un système d'information est en mesure de surveiller le travail exécuté sans exprimer de directives<sup>238</sup>.

L'usage d'objectifs quantifiés, nouveaux points de référence du travail accompli, permet d'éviter un examen du sens de l'acte ainsi que de l'intentionnalité de celui qui l'opère<sup>239</sup>. Le travail est en effet repensé par la direction par objectifs<sup>240</sup>. Alain SUPIOT observe que le travailleur est aujourd'hui confondu avec les objectifs (quantifiés) du travail qui lui sont demandés d'atteindre. L'homme devient lui-même un *objectif* et doit viser à atténuer tant que possible l'intervalle entre « les objectifs fixés et sa performance réelle, selon un processus d'auto-contrôle »<sup>241</sup>. Cet impératif de retour vers soi, d'évaluation de soi à partir de données pourtant chiffrées est le propre de la logique cybernétique. L'être, malgré son irréductibilité à des aspects purement quantitatifs, est (re-)construit autour de standards qui lui sont initialement étrangers.

En addition aux machines, les standards viennent « gouverner les forces de travail individuelles afin d'obtenir d'elles une productivité supérieure »<sup>242</sup>. Les principes évoqués ci-dessus portent leurs fruits puisque l'on observe effectivement un « accroissement extraordinaire de la productivité et de la richesse »<sup>243</sup>. Notons que ces notions devraient elles-mêmes être, si elles ne le sont pas déjà, discutées (voir ci-avant, *Chapitre I, Section 3*). Mais

---

<sup>235</sup> E. DELAVALLÉE, « La direction par les objectifs, et après ? », *L'Expansion Management Review*, vol. 117, no. 2, 2005, p. 86.

<sup>236</sup> E. DELAVALLÉE, *ibidem*, p. 86.

<sup>237</sup> P. VENDRAMIN et G. VALENDUC, *op. cit.*, p. 109.

<sup>238</sup> A. SUPIOT, « Un autre droit du travail est possible », *op. cit.*, p. 88.

<sup>239</sup> E. DIET, *op. cit.*, p. 18.

<sup>240</sup> En anglais « Management by Objectives », il s'agit d'une théorie du management développée par Peter F. DRUCKER, milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Son ouvrage inaugurant ce nouveau mode de management s'intitule « The Practice of Management », New York, Harper and Row, 1954.

<sup>241</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, pp. 218 et 219.

<sup>242</sup> B. ABATE, *op. cit.*, p. 152.

<sup>243</sup> C. DEJOURS, *op. cit.*, p. 40.

cela se fait au prix d'un procédé d'objectivation de l'homme, avec pour résultat une recrudescence « des pathologies mentales du travail »<sup>244</sup>.

Un point sur lequel nous aimerions attirer l'attention est la promesse d'autonomie que défend le modèle de l'homme programmé. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une déclaration présageant, au contraire, le maintien de l'inévitable hétéronomie du travail.

Ainsi que nous l'avons démontré ci-avant, la transition vers le modèle de l'homme-programme signifie juridiquement une transformation de l'obligation de moyen vers une obligation de résultat. Le contrôle de l'employeur ne consiste plus en la prescription d'ordres formulés expressément et relativement à la bonne exécution de l'acte de travail<sup>245</sup>. Parce que ce contrôle s'incarne aujourd'hui dans le résultat à atteindre, la réalisation de l'acte s'en est trouvée intimement altérée. Sont concédées à son exécutant une responsabilité et une implication plus grandes<sup>246</sup>.

La subordination – pourtant caractère essentiel à la qualification de relation de travail salarié – semble s'évanouir devant la montée en puissance de l'autonomie du travailleur. Toutefois, ce n'est qu'un voile masquant une subordination refondue et ses auxiliaires de contrôle<sup>247</sup>. Alors que dans la planification d'un acte de travail (ère des machines), il est encore possible pour le travailleur de peser dans le processus de production (notamment en apposant une part de lui)<sup>248</sup>, la programmation (ère des ordinateurs) interdit tout écart d'avec le résultat attendu et normalise indirectement la conduite à suivre.

Ce ne sont plus des directives mais des processus standardisés qui gouvernent la collaboration entre individus<sup>249</sup>. Cette déconcentration, cette extériorisation, empêche le travail de constituer le lieu d'une autonomie véritable (davantage une autonomie *empoisonnée*). Dans cette configuration du travail, prescrite par le mode de production capitaliste et cybernétique, le travail est foncièrement *hétéronome*<sup>250</sup>.

---

<sup>244</sup> C. DEJOURS, *ibidem*, p. 40.

<sup>245</sup> J. LE GOFF, *Du silence à la parole ...*, *op. cit.*, p. 526.

<sup>246</sup> J. LE GOFF, *ibidem*, p. 526.

<sup>247</sup> Alain SUPLOT utilise l'expression « [d']autonomie dans la subordination » pour démontrer que cette nouvelle fiction de l'homme libre, émancipé des chaînes juridiques, consiste surtout en une transaction aux dépens des garanties juridiques. Voy. A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 370.

<sup>248</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 249.

<sup>249</sup> B. ABATE, *op. cit.*, p. 155.

<sup>250</sup> R. CASTEL, *op. cit.*, pp. 45 et 46.

Les tâches moins déterminées qu'auparavant gommant les marges de manœuvre effectives que détenait le travailleur<sup>251</sup>. *Objectivé*, le travailleur est amené à déterminer son propre comportement<sup>252</sup> selon les buts établis, « indépendamment de toute intention de l'agent de poursuivre ce but »<sup>253</sup>. Fixer des objectifs sans étendre le contrôle sur le procédé pour les atteindre consiste en une *aliénation par le travail* (à distinguer d'une aliénation *du* travail ou travail aliéné). Le modèle de l'homme-programme entraîne inmanquablement des répercussions « dépersonnalisantes [...] sur la subjectivité de celui ou de celle qui consent à se plier à une organisation du travail pensée, décidée et contrôlée par un autre »<sup>254</sup>.

Les exigences de réaction immédiate, la soumission à des critères chiffrés pour apprécier la performance (sans égard aux circonstances concrètes dans lesquelles le travail est accompli), conduisent le travail à perdre sa fonction première<sup>255</sup>. Il « n'est plus ce mode essentiel d'inscription de l'être humain dans la réalité du monde, qui lui permet d'avoir et garder raison »<sup>256</sup>. À l'inverse, une conception du travail où le sujet a pour modèle le programme « le prive de toute réelle capacité d'action, c'est-à-dire de la capacité d'agir librement, à la lumière de son expérience professionnelle et au sein d'une communauté de travail unie par l'œuvre à accomplir »<sup>257</sup>.

Peu à peu, le travailleur est séparé de ce qui formait alors *l'intelligence du travail*<sup>258</sup> pour que ne reste entre ses mains qu'une version réduite et réductrice du travail – reflet du *sujet objectivé* qu'il est devenu.

### **Section 3. Le travail ou l'expression de sa subjectivité**

Avant de clore le second chapitre, nous souhaiterions aborder un dernier élément. Tout ce processus contemporain de désobjectivation du travail ainsi que les reproches que nous exprimons peuvent sembler insignifiants pour le lecteur de ce mémoire.

Minimiser la révolution cybernétique que subit la notion de travail est un danger plus sérieux qu'il n'y paraît à première vue. En effet, c'est toute la dimension subjective qui est menacée

---

<sup>251</sup> P. FLICHY, *op. cit.*, p. 83.

<sup>252</sup> L'individu est simultanément un travailleur et son propre objet de contrôle. Voy. Ph. BIGOT, *op. cit.*, p. 147.

<sup>253</sup> D. MÉDA, « L'emploi et le travail dans une ère ... », *op. cit.*, p. 43.

<sup>254</sup> C. DEJOURS, *op. cit.*, p. 188 et 189.

<sup>255</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 257.

<sup>256</sup> A. SUPLOT, *ibidem*, p. 257.

<sup>257</sup> A. SUPLOT, *ibidem*, p. 257.

<sup>258</sup> B. ABATE, *op. cit.*, p. 151.

d'être qualifiée d'anodine et dont on pourrait ultimement s'abstenir d'y faire droit : privant par conséquent l'homme de l'expérience de sa propre subjectivité. Sans travail, l'homme ne peut être Homme.

### ***Sous-section 1. Dimensions objective et subjective du travail***

Généralement, lorsque nous pensons le travail, nous l'imaginons d'abord dans sa dimension objective. Nous voyons principalement dans le travail l'activité qui nous permet d'étendre la « maîtrise humaine globale sur l'univers »<sup>259</sup>. Parce que nous sommes la seule espèce parmi les vivants qui ne peut d'emblée satisfaire ses besoins<sup>260</sup>, nous devons aménager notre milieu. Le travail est avant tout la faculté que nous avons de repousser toujours plus loin la condition de *survie humaine* et de vivre une *vie humaine*.

Pour vivre, l'homme n'a pas de chaussures, de couvertures ni d'armes en sa possession<sup>261</sup>. Mais il a acquis le feu (symbolisant la technique<sup>262</sup>) et le savoir-faire<sup>263</sup>. Graduellement, il a pu façonner grâce au travail un environnement qui lui soit plus favorable.

Il est une autre dimension du travail qui est tout aussi importante : son aspect subjectif. Ce second pan, qui tend à être ignoré dernièrement, se rapporte davantage à l'individu que le premier. En travaillant, chaque individu a l'occasion (si l'opportunité lui en est donnée par des conditions de travail *réellement* humaines) d'éprouver sa propre subjectivité<sup>264</sup>. Dans tout acte de travail, il est possible et exigé d'insuffler une part de soi (allant de l'intelligence à l'innovation personnelle)<sup>265</sup>. Le travail constitue le lieu où notre subjectivité est (normalement) appelée à s'exprimer.

L'organisation actuelle du travail continue de s'inscrire dans la dimension objective que revêt le travail : le travailleur doit agir rationnellement, fonctionnellement sans pouvoir définir les fins qu'il poursuit<sup>266</sup>. Nous voyons bien que dans cet acte de travail, la dimension subjective

---

<sup>259</sup> D. PECCOUD, « Un travail décent pour tous dans une économie mondialisée : utopie ou stratégie réaliste ? », *Le travail : accomplissement ou servitude*, Y. BRESSON *et al.*, Paris, De Guibert, « Annales 2004-2005 de l'Académie d'Éducation et d'Études Sociales », 2006, p. 136.

<sup>260</sup> F. FISCHBACH et E. RENAULT, *op. cit.*, p. 21 ; Ph. BIGOT, *op. cit.*, p. 137.

<sup>261</sup> PLATON, *Protagoras*, 321 c. Voy. PLATON, *Protagoras*, Paris, Flammarion, 2001, p. 85.

<sup>262</sup> C. MARTY, *op. cit.*, p. 41.

<sup>263</sup> PLATON, *op. cit.*, 321 d et e. Voy. PLATON, *Protagoras*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>264</sup> D. PECCOUD, *op. cit.*, p. 136.

<sup>265</sup> Y. CLOT et M. GOLLAC, *Le travail peut-il devenir supportable ?*, Paris, Armand Colin, 2017, p. 25.

<sup>266</sup> D. MÉDA, « La réduction de l'emprise du travail et son partage constituent-elles encore un objectif réalisable ? », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l'eau, 2013, p. 61.

est absente. Et sans une vue d'ensemble du projet auquel il participe, la raison pour laquelle il effectue son travail, le travailleur n'est pas en mesure de se réaliser<sup>267</sup>.

Pour certains auteurs, dont André GORZ, le constat que la subjectivité ne peut plus être rencontrée à travers le travail ne doit pas nous mener à une conclusion dramatique. Il préconise de réduire tant que possible le temps que nous y consacrons actuellement pour le rediriger vers d'autres activités où il est encore possible de s'exprimer en tant qu'humain (notamment celles du temps créatif)<sup>268</sup>.

Cet épilogue du travail nous semble peu convaincant<sup>269</sup>. Le travail a toujours été le lieu où s'entrelacent les ambivalences : entre aliénation et reconnaissance, entre nécessité et liberté, entre programmation de l'individu et déploiement de sa créativité, entre direction et initiative<sup>270</sup>. C'est une notion faite de tensions, dont l'équilibre est fragile et doit sans cesse être réinventé pour ne pas sombrer dans l'un ou l'autre excès.

### ***Sous-section 2. Naître Homme et le devenir par le travail***

Outre la satisfaction des besoins primaires, le travail, parce qu'il nous confère un statut juridique et nous rattache à une collectivité plus large que notre propre personne, est l'un des moyens que nous avons mis en place pour nous défaire « des tutelles traditionnelles »<sup>271</sup>, pour nous permettre d'être pleinement *humain*. Nous pourrions dire, pour l'exprimer très simplement, que nous naissons tous Hommes et, par la médiation du travail, nous le *devenons*. Nous *réinventons* sans relâche cette humanité.

À cet égard, nous pouvons distinguer une incidence double du travail. Jacques LE GOFF, le professeur émérite en droit et non l'historien médiéviste, disait du travail qu'il est « langage »

---

<sup>267</sup> D. MÉDA, *ibidem*, p. 62.

<sup>268</sup> G. AZAM, « L'aube d'un nouvel humanisme ? », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l'eau, 2013, p. 111.

<sup>269</sup> B. PERRET, « Travailler plus pour ... », *op. cit.*, p. 115.

<sup>270</sup> J.-L. LAVILLE, « Penser le changement social », *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, A. CAILLÉ et C. FOUREL (dir.), Lormont, Le bord de l'eau, 2013, p. 94 ; voy. également H.-P. MÜLLER, « Travail, profession et 'vocation'. Le concept de travail chez Max Weber », *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, D. MERCURE et J. SPURK (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, « Sociologie contemporaine », 2003, p. 259 ; Ph. BIGOT, *op. cit.*, p. 135.

<sup>271</sup> A.-M. GROZELIER, *op. cit.*, p. 185 ; J.-P. DERANTY et C. MAC MILLAN, « Qu'est-ce qu'un « travail décent » ? Propositions pour élargir la campagne de l'OIT pour le travail décent à partir de la psychodynamique », *Travailler*, vol. 30, 2013, p. 167.

et ce, « à un double titre : de *soi à soi*, pour se comprendre et se jauger ; de *soi aux autres*, dans l'attente d'être reconnu »<sup>272</sup>.

Le travail n'est pas systématiquement le lieu magnifié de cette reconnaissance : il peut nous grandir et nous épanouir, tout autant qu'il peut nous enserrer et nous blesser<sup>273</sup>. La transformation de soi vers un « meilleur » n'est pas assurée – le travail peut même nous en éloigner si nous nous en tenons aux constats de désubjectivation relevés dans la section précédente (*Section 2*). Pourtant, c'est parce que cette reconnaissance est si pressante, parce que nous avons urgemment besoin d'éprouver notre subjectivité, que nous sommes en mesure d'investir formidablement ce volet de notre vie.

Nous mettons en jeu nos capacités physiques et mentales (c'est-à-dire « la mobilisation subjective, l'intelligence et le zèle »<sup>274</sup>) parce qu'en retour nous espérons et aspirons à nous accomplir, à devenir nous-mêmes. Le travail est aujourd'hui l'une des manières de manifester notre existence parmi le monde, en dehors de toute autre appartenance (citoyenne, communautaire, confessionnelle)<sup>275</sup>.

Nous mentionnons au passage, sans nous y attarder, que la reconnaissance que nous recherchons au travers du travail est aussi un instrument primordial « dans la conjuration de la violence entre les êtres humains »<sup>276</sup>. Nous obligeant à des rapports cordiaux avec d'autres individus avec lesquels nous avons peu d'affinités (voire aucune, sans parler d'affection), travailler fait se rencontrer les caractères opposés et apaise les antagonismes qui, en d'autres lieux, se seraient violemment affrontés.

Pour en revenir à *l'expérience de soi-même*, le travail est également le médium par lequel la vérité peut se dévoiler à nous. Le travail est, en ce sens, « une condition immanente [à] toute connaissance possible »<sup>277</sup>. Par la transformation du monde que nous opérons, nous nous construisons<sup>278</sup>. Dans un premier mouvement, le travailleur s'extériorise dans l'acte de

---

<sup>272</sup> J. LE GOFF, *Le retour en grâce du travail : du déni à la redécouverte d'une valeur*, Bruxelles, Lessius, 2015, p. 65 ; voy. également J. SPURK, « La notion de travail ... », *op. cit.*, p. 208.

<sup>273</sup> C. DEJOURS, *op. cit.*, p. 29.

<sup>274</sup> C. DEJOURS, *ibidem*, p. 37.

<sup>275</sup> D. MERCURE et J. SPURK, « Introduction », *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, D. MERCURE et J. SPURK (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, « Sociologie contemporaine », 2003, p. 2 ; J.-P. DERANTY et C. MAC MILLAN, *op. cit.*, p. 167.

<sup>276</sup> C. DEJOURS, *op. cit.*, p. 37.

<sup>277</sup> C. DEJOURS, *ibidem*, p. 189.

<sup>278</sup> J. LE GOFF, *Le retour en grâce du travail ...*, *op. cit.*, p. 32.

travail : une part de sa personne se retrouve dans les objets qu'il produit<sup>279</sup>. De la modification *de la nature* surgit une modification *de notre propre nature* : le produit de nos mains apparaît au monde et *nous* apparaissions au monde.

Pour reprendre les termes marxien, « [en] même temps qu'il agit par ce mouvement sur la nature extérieure et la modifie, [l'homme travaillant] modifie sa propre nature, et développe les facultés qui y sommeillent. [...] Le résultat auquel le travail aboutit préexiste idéalement dans l'imagination du travailleur. Ce n'est pas qu'il opère seulement un changement de forme dans les matières naturelles ; il y réalise du même coup son propre but, dont il a conscience, qui détermine comme loi son mode d'action, et auquel il doit subordonner sa volonté »<sup>280</sup>.

Pour conclure cette dernière section du Chapitre II, il nous semble donc qu'il ne faut pas abandonner le travail à sa seule signification objective. La dimension subjective est plus qu'essentielle pour l'homme. La négliger reviendrait à se départir de ce qui fait, au plus profond de nous, des hommes et des femmes<sup>281</sup>. Et c'est à l'aune de la disparition progressive de notre humanité (par la transformation que subit le travail) que nous comprenons les discours inquiets des différents auteurs traités parmi ce second chapitre.

Nous ne voyons pas le travail uniquement comme une source de rémunération. Nous le voyons encore comme le lieu de création de nos liens sociaux, comme le lieu de notre épanouissement, de notre accomplissement et ultimement comme l'opportunité d'une vie qui vaut la peine d'être vécue<sup>282</sup>.

---

<sup>279</sup> J. SPURK, « La notion de travail ... », *op. cit.*, p. 207.

<sup>280</sup> K. MARX, *Le Capital ...*, *op. cit.*, pp. 136 et 137.

<sup>281</sup> Il en est de même lorsque l'humain ne travaille pas/plus. L'absence de travail a pour conséquence de le « dissocier [du] sens de l'existence ». Voy. D. PECCOUD, *op. cit.*, p. 137.

<sup>282</sup> F. DUBET, « Introduction », *Les mutations du travail*, F. DUBET (dir.), Paris, La Découverte, « Fondation pour les sciences sociales », 2019, p. 20.

### **Chapitre III. Le travail est mort, vive le travail : l'aube d'une nouvelle définition pleinement juridique du travail ?**

Dans les deux chapitres précédents, les dernières sections appelaient à repenser ou réhabiliter certaines notions *en amont* d'une réflexion sur la définition de travail, qu'il s'agisse, d'une part, de termes économiques à l'origine du travail organisateur de la production et, d'autre part, de la dimension subjective du travail.

Il est temps dans ce troisième chapitre de tenter l'ébauche d'une nouvelle définition du *travail*. Trois dimensions ont été, nous semble-t-il, jusqu'alors mal considérées, menant à de graves répercussions tant pour l'environnement que pour l'homme, et doivent être replacées au cœur du travail : le caractère décent du travail (Section 1), la capacité effective d'exercer son autonomie (Section 2) et la prise en compte des activités non-marchandes (Section 3). Une nouvelle définition du droit devrait, de notre opinion, les inclure. Nous ne sommes néanmoins pas fermée à ce que d'autres dimensions soient promues. Nous avons arrêté cette triple suggestion afin de pouvoir en détailler plus méticuleusement les prolongements.

Nous estimons que le droit seul est en mesure de concilier ces trois dimensions. Isabelle FERRERAS voit dans les institutions « fondées sur le respect des êtres humains et de la planète Terre et de ses limites » le seul recours pouvant prévenir la crise écologique<sup>283</sup>. Nous souscrivons à cette vision en ajoutant que le droit est l'occasion d'empêcher l'aggravation des crises provoquées par le travail<sup>284</sup>.

Trop longtemps nous n'avons pas reconnu pleinement le rôle que le droit pouvait avoir de définir cette activité centrale dans nos sociétés. Préférant se fonder sur des notions économiques de croissance, de productivité ou de richesse, le travail ne pouvait être appréhendé que dans un sens trop restrictif. Privilégiant le modèle de la machine puis de l'ordinateur, la capacité créatrice du travail humain a été exclue de l'acte de travail.

Or ne pas s'en remettre à l'homme pour décider des solutions à apporter à ces crises, « conduit à assujettir le droit et les institutions à des forces échappant à la délibération des hommes »<sup>285</sup>. Sans recourir au droit nous nous éloignerions, par conséquent, de notre idéal démocratique. Nous avançons, en outre, qu'un cadre normatif, bien qu'il apparaisse au premier

---

<sup>283</sup> I. FERRERAS, *op. cit.*, p. 65.

<sup>284</sup> A. SUPLOT, *Le travail n'est pas une marchandise ...*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>285</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 22.

abord comme une collection d'ordres et de restrictions, est aussi un espace de « création permanente ». Nous contribuons à l'élaboration de ce cadre de normes, « ne serait-ce qu'en lui donnant librement un sens toujours nouveau »<sup>286</sup>.

Nous pouvons partir d'une première définition du travail qui ne souffre d'aucune des faiblesses énoncées au sein des chapitres précédents. Cette définition – provenant de la théorie de l'action – est très intéressante en ce qu'elle concilie trois caractéristiques principales du travail : il s'agit d'une activité *productrice* (au sens de production d'un bien ou service en vue d'une fin en dehors de la seule activité de « travailler ») ; *technique* (c'est-à-dire que des instruments seront maniés dans l'acte de travail) ; *séquentielle* (travailler inclut une inscription dans le temps plus ou moins longue, ce n'est pas un acte isolé ni ponctuel)<sup>287</sup>.

## Section 1. Du travail décent

Dans un premier temps, comment pourrions-nous concevoir le travail ? L'idée de « travail décent au double sens du terme »<sup>288</sup>, c'est-à-dire décent tant pour *les individus* que pour *l'environnement*, nous semble être un projet à soutenir.

### *Sous-section 1. La décence pour l'être humain*

Le caractère décent du travail est promu par plusieurs organismes internationaux : que ce soit l'Organisation internationale du Travail, fondée en 1919<sup>289</sup> ou le programme des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies<sup>290</sup>. Le travail *décent* est entendu par ces institutions comme « la possibilité pour chacun d'obtenir un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail, d'une protection sociale pour sa famille [...] la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société. [Tout en garantissant] l'égalité des chances entre femmes et hommes sur le marché du

---

<sup>286</sup> B. PERRET, « Penser avec et contre André Gorz ... », *op. cit.*, p. 123.

<sup>287</sup> F. FISCHBACH et E. RENAULT, *op. cit.*, pp. 14 et 15.

<sup>288</sup> D. MÉDA, « Le travail et l'emploi dans une société post-croissance », *L'âge de la transition : en route pour la reconversion écologique*, D. BOURG, A. KAUFMANN et D. MÉDA (dir.), Paris, Les petits matins, 2016, p. 209.

<sup>289</sup> ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), *Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail*, Genève, 108<sup>e</sup> session, 26 juin 2019.

<sup>290</sup> Voy. le huitième objectif de développement durable dans ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution 70/1 de l'Assemblée Générale (A/RES/70/1), 25 septembre 2015, accessible en ligne [<https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>], pp. 21 et 22 (dernière consultation le 27 juillet 2023).

travail »<sup>291</sup>. La décence envers les individus consisterait donc à réunir les dimensions objective et subjective du travail, à ne pas se concentrer sur l'une aux dépens de l'autre.

Pour comprendre la décence, nous pouvons la rapprocher de la notion de *dignité*. Alors que la dignité est un trait essentiel que nous reconnaissons dans tout individu, la décence tient plus de l'expression de cette dignité. La décence se déploie différemment d'une situation à l'autre, d'une période historique à une autre. Elle est une variable qui assure la dignité (qualité « intrinsèque » de toute personne humaine)<sup>292</sup>.

Dès lors, il faut penser la décence, non pas comme l'acquisition d'un certain degré de dignité, mais davantage comme la recherche constante des meilleures conditions pour le déploiement de la dignité humaine. Si nous n'aspérons pas à plus de décence, c'est que nous faisons déjà face au recul de celle-ci<sup>293</sup>.

Parce que l'OIT défend le travail décent uniquement à travers la mise en place de « modalités de travail décentes » (appréhension restrictive, procédurale), la définition substantielle de ce qu'il faut entendre par « travail décent » fait défaut<sup>294</sup>. Des conditions de travail décentes n'assurent pas que le travail en lui-même soit à même de garantir la dignité humaine<sup>295</sup>.

C'est pourquoi nous définirions le travail décent comme le travail qui fait droit aux aspects poïétiques de l'activité humaine<sup>296</sup>. Une conception nouvelle du travail doit être en mesure de reconnaître l'autonomie du travailleur ainsi que sa créativité, d'encourager sa participation en dehors de standards préétablis, de mettre en évidence l'importance des relations intrapersonnelles. Autrement dit, tout ce dont « aucune machine n'est capable »<sup>297</sup>.

Un travail pleinement décent sera celui qui n'opère, pour l'homme, ni déni de sa pensée ni déni de la réalité<sup>298</sup>. Le premier de ces dénis consisterait (et consiste déjà) à standardiser, normaliser le travail effectué par l'homme pour le rapprocher du modèle programmatique. Le

---

<sup>291</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), *Travail décent et croissance économique : pourquoi est-ce important ?*, 2016, accessible en ligne [<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth>], p. 2 (dernière consultation le 27 juillet 2023).

<sup>292</sup> D. PECCOUD, *op. cit.*, p. 134.

<sup>293</sup> D. PECCOUD, *ibidem*, p. 135.

<sup>294</sup> J.-P. DERANTY et C. MAC MILLAN, *op. cit.*, p. 148.

<sup>295</sup> Par exemple, lorsque l'OIT mentionne au point III. (b) de la Déclaration de Philadelphie les exigences qualitatives que doit satisfaire un emploi, il s'agit encore de ne prévoir que les aspects d'organisation du travail (tel le salaire minimal ou l'horaire de travail). Voy. J.-P. DERANTY et C. MAC MILLAN, *ibidem*, p. 151.

<sup>296</sup> J.-P. DERANTY et C. MAC MILLAN, *ibidem*, p. 149.

<sup>297</sup> A. SUPIOT, *Le travail n'est pas une marchandise ...*, *op. cit.*, pp. 18 et 19.

<sup>298</sup> A. SUPIOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 331.

travailleur n'est alors plus humain mais devient un simple outil d'exécution. Le second déni peut être résumé comme la rupture de l'acte de travail de l'expérience de la réalité (qu'il permet normalement)<sup>299</sup>.

Nous estimons que le travail doit être décent dans la mesure où « il fait sens » pour l'individu au travail. Pour ce faire, nous nous référons à la définition que donne Richard ARNESON de ce qu'il nomme un « meaningful work » : « What I am calling “meaningful” is work that is *interesting*, that calls for *intelligence and initiative*, and that is attached to a job that gives the worker *considerable freedom* to decide how the work is to be done and a *democratic say* over the character of the work process and the policies pursued by the employing enterprise »<sup>300</sup>.

Il nous faudra ensuite nous entendre sur un autre point : devons-nous faire en sorte que *tous les actes de travail* fassent sens ou devons-nous (uniquement) *offrir le choix* parmi des activités avec un degré plus ou moins important de sens, le travailleur pouvant opter pour un travail « moins intéressant »<sup>301</sup>.

Promouvoir le caractère décent du travail permet, par conséquent, de mettre au centre de toute nouvelle définition du travail, l'acte de travail lui-même (et non les modalités de *faire*) ainsi que son importance dans l'épanouissement de nos facultés personnelles<sup>302</sup>. En outre, et ce point sera abordé dans la seconde dimension de la notion de travail que nous défendons, l'exigence d'un travail décent oblige à reconnaître au travailleur une part d'autonomie : tant dans l'étape de l'élaboration intellectuelle que dans sa réalisation pratique<sup>303</sup> (voy. ci après, *Section 2*).

Le renouveau de la définition de travail, par le prisme de son caractère décent, entre également en résonance avec la conception dite « ergologique » du travail : « c'est-à-dire une conception qui, partant de l'expérience même du travail, restaure la hiérarchie des moyens et des fins en indexant le statut du travailleur sur l'œuvre à réaliser et non pas sur son produit financier »<sup>304</sup>. En termes économiques, nous dirions qu'il s'agit de remettre au centre de la définition de travail, la production de valeurs *d'usage* (et non plus *d'échange*).

---

<sup>299</sup> A. SUPIOT, *ibidem*, p. 332.

<sup>300</sup> R. J. ARNESON, « Meaningful Work and Market Socialism », *Ethics*, vol. 97, no. 3, 1987, p. 522 (nous soulignons) ; pour la traduction en français, voy. J.-P. DERANTY et C. MAC MILLAN, *op. cit.*, p. 158.

<sup>301</sup> R. J. ARNESON, *op. cit.*, p. 523.

<sup>302</sup> J.-P. DERANTY et C. MAC MILLAN, *op. cit.*, p. 159.

<sup>303</sup> J.-P. DERANTY et C. MAC MILLAN, *ibidem*, p. 159.

<sup>304</sup> A. SUPIOT, *Le travail n'est pas une marchandise ...*, *op. cit.*, p. 32.

## *Sous-section 2. La décence pour l'environnement*

La décence vis-à-vis de l'environnement est plus ambivalente. Il est évident que les ressources naturelles sont amenées, en raison de notre activité humaine, à se raréfier pour les années et décennies prochaines<sup>305</sup>. Plusieurs pistes pourraient être envisagées en vue d'inclure dans la définition renouvelée du travail, une considération plus importante pour l'environnement (notamment au titre de travail décent à l'égard de la nature). Cependant toutes les pistes imaginées aujourd'hui ne nous semblent pas judicieuses.

Certains auteurs appellent à reconnaître des droits de la nature en lui fixant une valeur voire un prix<sup>306</sup>. Or, Dominique MÉDA note que c'est là une caractéristique du *capital*, cherchant à « transformer en marchandises le plus grand nombre de choses possible ». Outre le savoir, autre objet en voie de marchandisation, la protection de l'environnement en vient à être subordonnée à la conversion de la nature en un bien privé<sup>307</sup>, renommée « *natural capital* » en anglais<sup>308</sup>.

Le souci majeur de cette approche économique de l'environnement repose sur le fait que l'attribution de la « valeur » aux ressources naturelles provient du seul point de vue humain. Hannah ARENDT relève ainsi que la mentalité de l'*homo faber* caractérise plusieurs traits de notre époque moderne ; l'un d'eux consistant à se référer presque exclusivement au principe d'utilité pour évaluer (et comprendre) de manière absolue les motifs sous-tendant notre action ainsi que notre attitude<sup>309</sup>. Nous sommes devenus la seule unité de mesure, à laquelle nous rapportons « tous les objets »<sup>310</sup>.

C'est pourquoi la destruction de la nature n'importe aux yeux des hommes que dans l'hypothèse où celle-ci affecte l'utilité que nous en soutenons<sup>311</sup>. Outre la conception économique que nous avons de la nature, nous la pensons donc dans une optique utilitariste. Par conséquent, la première étape consisterait à reconnaître une valeur autre qu'économique à

---

<sup>305</sup> B. PERRET, « Comment démarchandiser notre économie ? », *L'âge de la transition : en route pour la reconversion écologique*, D. BOURG, A. KAUFMANN et D. MÉDA (dir.), Paris, Les petits matins, 2016, p. 188.

<sup>306</sup> Pour un survol des méthodes de valorisation, voy. L. DAUMAS et M. GOUCHON, *op. cit.*, pp. 81 à 84.

<sup>307</sup> D. MÉDA, « La réduction de l'emprise du travail ... », *op. cit.*, p. 67 ; voy. également D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>308</sup> Nous soulignons au passage que la dénomination « *natural capital* » ne couvre pas nécessairement toutes les ressources issues de la nature, uniquement les minéraux et énergies fossiles. Voy. BANQUE MONDIALE, *The Changing Wealth of Nations. Building a Sustainable Future*, Washington, 2018, p. 88.

<sup>309</sup> H. ARENDT, *op. cit.*, pp. 381 et 382.

<sup>310</sup> H. ARENDT, *ibidem*, p. 382.

<sup>311</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 81.

la nature<sup>312</sup>, soit « une valeur intrinsèque non réductible aux seuls avantages que les êtres humains peuvent en tirer »<sup>313</sup>.

Afin d'éviter une telle marchandisation, d'autres auteurs plaident plutôt pour un changement de paradigme quant à l'acte de travail lui-même. Ainsi, devrait se substituer au « paradigme de manipulation et de domination où l'humain considère la Nature comme une matière à mettre en forme pour le seul usage humain »<sup>314</sup>, une perspective différente. Nous pourrions imaginer un paradigme où l'homme recourt aux ressources de l'environnement en tenant compte des conséquences de son intervention, du temps nécessaire au renouvellement des richesses naturelles affectées par son travail, en prenant également en considération les effets de ses actions sur les autres individus habitant la Terre<sup>315</sup>.

Évoquée un peu plus tôt lorsqu'il était question de repenser la portée que nous voudrions donner à la poursuite de la croissance (voy. *Chapitre I, Section 3, Sous-section 1*), une approche raisonnée et réfléchie du travail – dans les effets qu'il produit sur l'environnement – fait naturellement sens dans la proposition d'un travail décent. En introduisant le caractère décent dans la définition du travail, nous intégrons des critères éthiques pouvant ensuite guider l'édiction de normes environnementales encadrant l'acte de travail.

En outre, nous avons également avancé que le modèle du travail dit « naturel », conception très discutable car perpétuant des biais sexistes (voy. *Chapitre I, Section 2, Sous-section 5*), pouvait être pris à contrepied afin de développer une définition du travail compatible avec le respect de l'environnement<sup>316</sup>.

## **Section 2. Du travail autonome**

L'autonomie est un concept central lorsque la notion de travail est abordée et plusieurs passages dans les sections précédentes lui ont d'ailleurs déjà été consacrée. Lorsque nous évoquons le caractère autonome du travail, sa portée peut être double. Dans un premier temps, il s'agit de prôner l'autonomie *du travail* face aux exigences de croissance illimitée, face à

---

<sup>312</sup> Jean GADREY et Aurore LALUCQ mettent en évidence qu'il existe ainsi de multiples façons de concevoir la valeur de la nature sans avoir recours au langage économique. Ainsi, les langages du sacré ou encore des traditions ancestrales sont bien plus à même de faire droit à l'incommensurabilité de la valeur de l'environnement et de ses produits. Voy. J. GADREY et A. LALUCQ, « Que valent les méthodes d'évaluation monétaire de la nature ? », *L'Économie politique*, vol. 69, 2016, p. 85.

<sup>313</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>314</sup> D. MÉDA, « L'emploi et le travail dans une ère ... », *op. cit.*, p. 44.

<sup>315</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 224.

<sup>316</sup> F. FISCHBACH et E. RENAULT, *op. cit.*, p. 131.

l'hétéronomie marchande<sup>317</sup> (voy. *Chapitre I*). Dans un second temps, il est question de plaider pour l'autonomie *dans le travail*, dans l'organisation des tâches et la détermination de celles-ci (voy. *Chapitre II*).

Nous pensons en effet que dans la poursuite inconsidérée d'une productivité économique, d'une croissance indéfinie, d'une richesse strictement matérielle, sans égard pour notre écosystème, le travail n'est pas autonome<sup>318</sup>. Nous ne nous sommes pas dictés ces objectifs productivistes, mais surtout, nombre d'hommes et de femmes les contestent et ne les estiment plus viables.

L'autonomie incarne, à nos yeux, la seule possibilité d'une refondation de notre rapport à la création et à la construction, à notre humanité et à notre environnement<sup>319</sup>. L'autonomie est la voie pour surmonter les défis relevés dans les chapitres précédents en ce qu'elle situe à nouveau l'être humain comme *point de référence* dans la définition du travail.

Il existe bien des sources juridiques (internationales) faisant de l'humain le repère fondamental du travail : la Déclaration de Philadelphie de l'OIT et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>320</sup>.

Il nous faut adopter un modèle de travail qui soit anthropologique, en tant qu'il s'agit d'un mode d'insertion dans notre environnement ainsi que de coopération pour nos sociétés<sup>321</sup>. Le travail renferme déjà en lui-même, les germes d'autonomie, qu'il nous suffit d'accueillir pleinement.

Attention, il ne s'agit pas d'avoir pour norme un être isolé, dissocié de son milieu et de ses pairs. Loin de là ! Il doit être appréhendé dans ses liens d'interdépendance et de solidarité. Nous avançons, par ailleurs, que le travail *autonome* est porteur d'une autre

---

<sup>317</sup> S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation ...*, *op. cit.*, p. 142.

<sup>318</sup> Il nous est tout à fait possible d'être autonome en présence de ressources limitées. Dès lors que nous agissons au sein d'un cadre fini et connu, nous sommes en mesure de poser des choix. Cette faculté nous a été retirée par « le déterminisme économiste », nous leurrant d'un besoin de croissance infinie. Voy. G. AZAM, « Pour une pensée de la limite ... », *op. cit.*, p. 306.

<sup>319</sup> I. CASSIERS et K. MARÉCHAL, « L'économie dans une ère post-croissance ... », *op. cit.*, p. 18.

<sup>320</sup> A. SUPLOT, *La gouvernance par les nombres ...*, *op. cit.*, p. 347. Voy. L'article 15.1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi que l'article III de la Déclaration de Philadelphie. Ce qui n'exclut pas qu'un autre instrument européen, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, adopte une position inverse – abordant le travail à partir des exigences du Marché (art. 145 TFUE).

<sup>321</sup> A. SUPLOT, *ibidem*, p. 415.

représentation économique de la production : davantage « sociale, collaborative, démarchandisée et en transition »<sup>322</sup>.

Il existe, en particulier, une confusion majeure et répétée parmi les soutiens d'une automatisation toujours plus poussée du travail : une confusion entre les sphères de nécessité et de liberté. Concevoir le travail humain sur le modèle de l'ordinateur permettrait, à terme, que ce travail puisse être entièrement assumé par les machines pensantes<sup>323</sup> – ne subsistant aucune distinction entre l'opération de l'homme et celle de la machine – nous « libérant » ainsi des obligations que nous avons les uns envers les autres<sup>324</sup>.

Cet amalgame provient généralement de l'idée selon laquelle la « nécessité », parce qu'inextricable, nous imposerait un mode de production hétéronome<sup>325</sup>. Et seul le temps libéré du travail serait en mesure de faire droit à l'autonomie des individus, notamment à leur créativité et liberté d'agir<sup>326</sup>. Or c'est opposer deux notions qui ne le sont pas, le réel antonyme de la nécessité étant le hasard<sup>327</sup>.

Ce n'est pas en l'absence d'obligations réciproques que nous vivons de manière plus digne. Nous pensons même que la solution se trouve à l'exact opposé : nous *devons* prendre part à la vie collective (impliquant, dès lors, des devoirs et responsabilités) *au travers* du travail afin de vivre dignement. Nous disons souvent du travail autonome, désaliéné qu'il est atteint dès lors que le travailleur est en mesure de se réaliser, de s'épanouir. Or accéder à l'ère du travail autonome repose sur l'interdépendance et la coopération, « specifically through the reconciliation and repair of our relations to self, others, our products and the world »<sup>328</sup>.

Ainsi que nous le voyons ci-avant, l'autonomie *du travail* est intimement associée à l'autonomie *dans le travail*. En ce sens nous pourrions parler d'une « autonomie totale du travail », constamment déployée et remaniée.

---

<sup>322</sup> I. CASSIERS et K. MARÉCHAL, « L'économie dans une ère post-croissance ... », *op. cit.*, p. 18.

<sup>323</sup> G. CHAZAL, *op. cit.*, p. 173.

<sup>324</sup> A. BENANAV, *L'automatisation et le futur du travail*, Paris, Editions Divergences, 2022, p. 134.

<sup>325</sup> Sur ce point, André GORZ prêchait un modèle de société dit « dual ». La première sphère (gouvernée sur le mode de l'hétéronomie) comprendrait le travail ainsi que le mode de production et obéirait à la logique économique. La seconde sphère (administrée de manière autonome) inclurait le temps libéré du travail et suivrait une toute autre logique, celle de « la recherche de notre pleine réalisation ». C. GILLIAND, *op. cit.*, p. 78.

<sup>326</sup> P. FLICHY, *op. cit.*, p. 38.

<sup>327</sup> G. AZAM, « L'aube d'un nouvel humanisme ? », *op. cit.*, p. 111.

<sup>328</sup> R. YEOMAN, « Conceptualising Meaningful Work as a Fundamental Human Need », *Journal of Business Ethics*, 2014, Vol. 125, No. 2, p. 245.

De même, l'autonomie *dans le travail* ne pourrait être restreinte à l'unique délimitation des finalités et modalités du travail (le pourquoi et le comment). L'autonomie « implique également un processus de révision critique des moyens et fins, ainsi que des critères de choix, en fonction de l'expérience des conséquences des choix des moyens et des fins »<sup>329</sup>. Nous voyons ici en quoi le modèle de l'homme programmé est diamétralement opposé à l'idée d'un travail autonome. Avoir la possibilité de corriger sa conduite et son objectif à partir de sa propre expérience (de son intelligence vivante, voy. *Chapitre II, Section 1, Sous-section 4*), n'est pas envisageable si travailler se résume à réagir à des signaux<sup>330</sup>.

L'une des solutions pratiques avancées afin de rendre tangible cette autonomie serait de réduire l'écart existant entre les actes de production et de consommation<sup>331</sup>. Aujourd'hui, peu nombreuses sont les personnes qui produisent exactement ce qu'elles consomment (et inversement). Pourtant, rapprocher ces deux phases nous permettrait de rétablir et redéfinir les finalités que nous souhaitons poursuivre ainsi que de nous réapproprier la véritable valeur des choses. Nous gagnerions une autonomie considérable, sur l'acte de travail en lui-même, sur le processus de production, sur le sens que nous lui attribuons, sur la direction que nous choisissons, ... mais encore sur l'importance et la qualité de ce que nous produisons.

Maria MIES s'exprimait en ces mots : « ce n'est qu'en *consommant* les choses que nous produisons que nous pouvons juger si elles sont utiles, significatives, et saines, si elles sont nécessaires ou superflues. Et c'est seulement en *produisant* ce que nous consommons que nous pouvons savoir combien de temps est réellement nécessaire pour les choses que nous voulons consommer, quelles compétences sont nécessaires, quel savoir est nécessaire et quelle technologie est nécessaire »<sup>332</sup>.

Eu égard à ce qui vient d'être exposé, nous faisons se rapprocher l'autonomie de l'autoproduction. Ce mode de production nous semble répondre aux défis détaillés dans les

---

<sup>329</sup> F. FISCHBACH et E. RENAULT, *op. cit.*, p. 282 ; pour le texte original en anglais, voy. A. SCHWARTZ, « Meaningful Work », *Ethics*, vol. 92, no. 4, 1982, p. 635 ; voy. également P. FLICHY, *op. cit.*, p. 405.

<sup>330</sup> A. SCHWARTZ, *op. cit.*, p. 636.

<sup>331</sup> En effet, l'hétéronomie ne tient pas uniquement à des « impératifs techniques et sociaux » localisés dans l'entreprise, par la demande nationale. L'hétéronomie provient également de la division mondiale du travail, faisant de chaque individu le maillon d'une chaîne de production transnationale. Le travailleur n'est plus en mesure d'avoir un regard sur l'ensemble du processus de réalisation. C'est à cet égard que nous appuyons un projet de retour vers l'autoproduction (ou l'autogestion de la production). Voy. C. MARTY, *op. cit.*, p. 145.

<sup>332</sup> M. MIES, *op. cit.*, p. 179.

premier et second chapitre : la crise écologique et le danger de l'homme-programme<sup>333</sup>. Premièrement, parce que l'autoproduction, détachant le travailleur des exigences du marché, n'a que faire de la production de surplus (non-nécessaire). Deuxièmement, parce que l'autoproduction suppose de recouvrir en autonomie dans la détermination des fins pour lesquelles l'homme produit ainsi que dans les gestes à mettre en œuvre (autonomie totale)<sup>334</sup>. Autrement dit, nous pourrions reconquérir « la maîtrise la plus directe possible de ce que nous faisons, dans le rapport le plus direct possible avec celles et ceux pour qui nous le faisons »<sup>335</sup>.

Naturellement se pose la question suivante : redéfinir la notion de travail en y intégrant une dimension d'autonomie, n'est-ce pas signer le terme de la figure du travail salarié ? Défendre l'autonomie, est-ce enterrer la subordination, caractère essentiel lors de la qualification de la relation de travail ? Nous répondons négativement. D'une part, non parce que *subordination* et *autonomie* ne sont pas des antonymes. Il est possible d'aménager une part d'autonomie dans une relation de hiérarchie. D'autre part, non parce que la fonction dirigeante est appelée à se métamorphoser : elle ne consisterait plus en une « fonction de pouvoir » (relation donneur d'ordres-exécutant), mais en une « fonction d'autorité » (relation reposant sur la légitimité de celui en position d'autorité, car se soumettant également au processus de l'acte de travail)<sup>336</sup>.

Attention toutefois, prôner l'autonomie n'est pas non plus une solution sans faille. Il nous faudra prendre en compte que tous les individus, entrant la sphère du travail autonome, n'ont pas des capacités, des compétences, des ressources matérielles égales<sup>337</sup>.

Avant de clore cette seconde section, il nous semble qu'un dernier élément capital doit être mentionné. Priver le travailleur d'autonomie dans l'acte de travail ne revient pas uniquement à lui empêcher d'être autonome dans cette sphère d'activité précisément, mais également de vivre une vie plus autonome<sup>338</sup>.

---

<sup>333</sup> Pierre-Yves GOMEZ voit ainsi dans l'usage des nouvelles technologies l'opportunité d'une « réappropriation locale du sens du travail » mais également d'une production et d'une consommation locales. Voy. P.-Y. GOMEZ, *op. cit.*, p. 42.

<sup>334</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 248.

<sup>335</sup> A. LIPIETZ, *op. cit.*, p. 41.

<sup>336</sup> A. SUPLOT, *Le travail n'est pas une marchandise...*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>337</sup> P. FLICHY, *op. cit.*, p. 50.

<sup>338</sup> Adina SCHWARTZ s'exprime en ces mots: "Becoming autonomous is not a matter of coming to exercise intelligence and initiative in a number of separate areas of one's life. Rather, it is a process of integrating one's personality: of coming to see all one's pursuits as subject to one's activity of planning and to view all one's experiences as providing a basis for evaluating and adjusting one's beliefs, methods, and aims", A. SCHWARTZ, *op. cit.*, p. 638 (nous soulignons).

Ce n'est pas uniquement se donner les moyens d'atteindre les fins établies (avec un pouvoir de révision), c'est encore « [développer] l'intérêt trouvé à la profession, [entretenir] la qualité des relations sociales, [éveiller] le sentiment de réalisation de soi »<sup>339</sup>. Et toutes ces composantes du travail n'ont pas d'effets circonscrits. Elles débordent, pour le mieux, le monde du travail<sup>340</sup>.

### Section 3. Du travail non-marchand

La troisième et dernière dimension qu'une nouvelle définition du travail devrait, à notre avis, intégrer, n'est pas à minimiser. Il s'agit de réunir dans la notion juridique de travail ses aspects tant marchands que non-marchands<sup>341</sup>. À nouveau, il s'agit là d'une occasion de reconnaître le propre de l'activité humaine, la part proprement poïétique du travail humain tout en s'engageant dans une voie plus respectueuse de l'environnement.

En étendant la définition du travail aux activités humaines non-marchandes, nous pourrions y inclure la participation aux affaires de la *polis*, l'engagement associatif, les préoccupations familiales, l'apprentissage et la formation, la production pour soi, et bien d'autres éléments encore. Appréhender le travail, non plus uniquement par le prisme de la logique marchande, mais par une multiplicité « des logiques d'échange » tend à favoriser « l'enrichissement du sens du travail »<sup>342</sup>.

Indirectement, le temps actuellement consacré au travail dit *productif* ou *marchand* subirait un rééquilibrage<sup>343</sup>. Agencer le fonctionnement de notre société autour du travail productif et non productif n'implique pas nécessairement de passer outre le travail (et faire de nous une société de non-travailleurs). C'est plutôt laisser aux individus la composant l'opportunité d'explorer un entre-deux, de « réaliser des activités qui n'appartiennent ni totalement au travail ni totalement au loisir »<sup>344</sup>.

---

<sup>339</sup> Y. CLOT et M. GOLLAC, *op. cit.*, p. 16.

<sup>340</sup> Cette image des attributs du travail (lorsqu'il est enrichissant ou, au contraire, appauvrissant), se répandant dans tous les interstices de la vie humaine, était aussi exprimée par Ruth YEOMAN (à propos d'un travail qui ne *fait pas sens*) : "the harms of non-meaningful work undermine an individual's ability to participate in the work of social cooperation over a lifetime by: stunting the development of her capabilities for free and autonomous action; undermining her sense of self-esteem and self-worth, of her standing relative to others; and thwarting her sense of efficacy, of being able to act with others upon the world". Voy. R. YEOMAN, *op. cit.*, p. 239.

<sup>341</sup> P. VENDRAMIN et G. VALENDUC, *op. cit.*, pp. 180 et 181 ; A. SUPLOT, « Un autre droit du travail est possible », *op. cit.*, p. 89.

<sup>342</sup> B. PERRET, « Travailler plus pour ... », *op. cit.*, p. 116.

<sup>343</sup> D. MÉDA, « L'emploi et le travail dans une ère ... », *op. cit.*, p. 35 ; A.-M. GROZELIER, *op. cit.*, p. 183.

<sup>344</sup> A. BENANAV, *op. cit.*, p. 138.

Outre les activités de production (c'est-à-dire le travail tel qu'entendu aujourd'hui), nous serions amenés à accorder davantage de temps aux « activités liées à la culture et à la formation personnelle, les activités relationnelles, les engagements collectifs, plus particulièrement la participation à la vie publique sous les modalités à imaginer d'une démocratie directe et authentique »<sup>345</sup>.

Il s'agirait de ne pas uniquement souscrire à des objectifs économiques, mais finalement de prendre également en compte les besoins sociaux qui importent à nos yeux<sup>346</sup>, qu'il s'agisse de l'éducation, du bien-être, de la culture, du partage, de la solidarité, de la bienveillance, ... en d'autres mots, ce qui nous « définit » en tant que communauté véritablement *humaine*.

Il apparaît que certains auteurs peuvent être tentés, pour gagner l'inclusion du non-marchand dans l'opération de redéfinition du travail, de chercher à le définir comme « productif »<sup>347</sup>. Il est vrai que le travail non-marchand contribue à satisfaire des besoins sociaux. Mais ces derniers ne doivent pas être confondus avec le besoin artificiel de croissance qui nous exhorte à mesurer toute chose à l'aune de valeurs d'échange et permet ensuite de déclarer ce qui est productif de ce qui ne l'est pas.

Concevoir le travail non-marchand sous le prisme de la productivité mène, de notre point de vue, non pas à une modification de la définition du travail pour un mieux, mais davantage à la propagation de la logique de marchandisation<sup>348</sup>. L'extension de la notion que nous proposons doit avoir lieu, seulement si nous admettons d'abord que « le travail n'est pas [...] une catégorie neutre, positive et universelle d'activité humaine qui peut et doit être projetée sur toute forme d'activité »<sup>349</sup>.

C'est de la division entre travail marchand et non-marchand dont nous devons nous inspirer dans notre réflexion sur la notion de travail. Dans un premier temps, cela impliquerait de s'intéresser au tiers secteur, à distinguer des secteurs public et privé<sup>350</sup>. La notion de *tiers-secteur* provient de Jeremy RIFKIN et désigne l'ensemble des activités, généralement encadrées par des associations et/ou gérées localement<sup>351</sup>, « où prime l'attention donnée aux

---

<sup>345</sup> A.-M. GROZELIER, *op. cit.*, pp. 183 et 184.

<sup>346</sup> D. MÉDA, « L'emploi et le travail dans une ère ... », *op. cit.*, p. 39 ; B. PERRET, « Travailler plus pour ... », *op. cit.*, p. 112.

<sup>347</sup> J.-M. HARRIBEY, *op. cit.*, p. 185.

<sup>348</sup> S. LATOUCHE, *Travailler moins, travailler autrement ...*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>349</sup> A. HEMMENS, *op. cit.*, p. 301.

<sup>350</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 317.

<sup>351</sup> J. RIFKIN, *ibidem*, p. 317.

autres, la préoccupation pour les besoins et les aspirations de millions d'individus qui, pour une raison ou pour une autre, sont exclus, ignorés ou insuffisamment pris en compte par le secteur marchand et le secteur public »<sup>352</sup>.

Il est possible de réunir sous la même locution de *travail humain*, les activités marchandes et non-marchandes dès lors que nous faisons droit, non pas à la « valeur » supposée du travail mais comme l'acte visant à accomplir un but et/ou produire un objet<sup>353</sup>. Les seules distinctions demeurant entre les deux sphères, et dont nous pourrions tirer avantage, seront les caractères de production généralement complète et à destination d'un cercle rapproché de personnes<sup>354</sup>.

Outre la création d'emplois et de nouveaux postes d'occupation<sup>355</sup>, nous y puiserions donc une philosophie alternative à celle prédominant actuellement dans la définition du travail<sup>356</sup>. Nous pourrions ainsi répondre à la quête de sens que la plupart des individus recherchent dans l'exercice de leur activité, tout en revisitant le fondement de notre productivité accrue et ses conséquences environnementales. Dans un même mouvement, nous pourrions donc substituer au paradigme de productivisme et au modèle non-humain du travail, une conception faisant place à *l'humain*, maintenant les *relations interpersonnelles* et nous ancrant dans *l'écosystème terrestre*<sup>357</sup>.

Dire du travail marchand qu'il répond à des critères uniquement quantitatifs et du travail non-marchand qu'il souscrit purement à des objectifs qualitatifs est extrêmement simpliste. Il serait plus juste d'affirmer que le travail improductif, en échappant à la logique marchande, nous oblige à nous interroger sur ce qui est bon pour nous et pour l'environnement, à nous questionner sur ce qui (honnêtement) nous comble personnellement et collectivement hors la consommation à l'excès de biens et services<sup>358</sup>.

Nous nous engagerions alors dans un « ethos post-professionnel », ainsi que le nomme Ivan ILLICH. Ayant abandonné la croissance économique comme vocation, nos sociétés pourraient alors organiser notre mode de vie sous le jour de la *subsistance moderne*<sup>359</sup>. Ce mode de vie

---

<sup>352</sup> J. RIFKIN, *ibidem*, pp. 320 et 321.

<sup>353</sup> P. FLICHY, *op. cit.*, p. 12.

<sup>354</sup> D. MÉDA, *La mystique de la croissance...*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>355</sup> D. MÉDA, « L'emploi et le travail dans une ère ... », *op. cit.*, p. 39.

<sup>356</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 324.

<sup>357</sup> J. RIFKIN, *ibidem*, p. 325.

<sup>358</sup> S. LATOUCHE, *Travailler moins, travailler autrement ...*, *op. cit.*, p. 116 ; S. LATOUCHE, *Pour sortir de la société de consommation ...*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>359</sup> I. ILLICH, *Le chômage créateur...*, *op. cit.*, p. 87.

consisterait à réaliser, avant toute chose, « des valeurs d'usage non quantifiées et non quantifiables »<sup>360</sup>.

Déjà mentionnée et développée dans le Chapitre I (voy. *Section 2, Sous-section 5*), une conception féministe du travail fournit un point de vue supplémentaire (et complémentaire) lors de notre processus de redéfinition : en intégrant une approche féministe, nous pourrions alors revaloriser la « *production de la vie* comme but du travail », en lieu et place de la « *production de choses et de richesses*, dont la production de la vie n'est alors qu'un dérivé secondaire »<sup>361</sup>.

En proposant une extension du travail aux activités « non-productives » ou « non-marchandes », soit celles qui ne produisent pas de valeur d'échange et sont difficilement convertibles en marchandises, nous voyons qu'il n'est donc pas tant question *d'inventer* de nouveaux métiers que de *réinventer* la notion de travail afin de prendre en compte ce qui en fut exclu, à dessein dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et se poursuivant, et de répondre aux nombreuses attentes sur ce que *devrait* être le travail.

Sur ce point, J. RIFKIN envisage comme première étape, non pas la refondation d'une notion aussi centrale que le travail mais plutôt la promotion des activités non-marchandes au côté de celles classiquement dites marchandes<sup>362</sup> ; s'investir dans des activités du tiers secteur nous permettant, dans un second temps, de nous détacher de l'économie de marché<sup>363</sup>.

Il nous semble que l'enchaînement qu'il propose est trop utopique et n'aura pas l'effet escompté. En effet, sans modifier profondément ce que nous entendons par « travail », comment peut-on obtenir de la société qu'elle s'intéresse à des activités ne participant pas à sa continuité (voire, à sa *survie* si nous nous appuyons sur ce qu'en dit D. MÉDA<sup>364</sup>). Il perpétue

---

<sup>360</sup> I. ILLICH, *ibidem*, pp. 87 et 88.

<sup>361</sup> M. MIES, *op. cit.*, p. 176.

<sup>362</sup> J. RIFKIN, *op. cit.*, pp. 325 et 326.

<sup>363</sup> Pour un autre passage éclairant, il nous semble, de son raisonnement : « C'est pourquoi la recherche d'une alternative aux formes traditionnelles du travail dans le cadre de l'économie de marché est la tâche cruciale à laquelle tous les pays doivent s'atteler. Pour être prêts à entrer dans l'ère post-marchande, il faudra s'impliquer beaucoup plus fortement dans la construction du tiers secteur et la régénérescence du tissu social ». J. RIFKIN, *op. cit.*, p. 378.

Une seconde critique que nous pourrions adresser à Jeremy RIFKIN, ne méritant toutefois pas d'être exposée dans le corps du texte, fut soulevée par Anne-Marie GROZELIER. Elle signale dans son ouvrage que RIFKIN, en promouvant l'investissement du tiers secteur, n'a pas saisi l'occasion qui se présentait à lui, à savoir de dépasser la césure entre travail productif et travail improductif. Bien que Rifkin voie dans le tiers secteur, la manière de bousculer l'économie capitaliste, il n'en reste pas moins qu'il développe sa thèse en s'appuyant toujours sur le concept marchand de (non-)productivité. Voy. A.-M. GROZELIER, *op. cit.*, p. 162.

<sup>364</sup> Voy. la note de bas de page no. 20.

l'idée selon laquelle la solution se trouve *hors* le travail et ne peut être le résultat d'une *transformation* du travail.

Nous pensons, à l'inverse, que parce que nous effectuons une rupture franche avec l'idéologie productiviste et avec la cybernétique, naturellement, nous venons *ensuite* intégrer et soutenir le travail non-marchand. Nous soutenons donc une démarche délibérée, pour une redéfinition collective d'un travail sensé.

Pour conclure brièvement cette troisième section (refermant par la même occasion le dernier chapitre), nous aimerions rappeler tout le sens que prend ici une démarche juridique. Par le passé, le droit n'a pas été en mesure d'imposer sa propre définition juridique du travail : il a adopté celle de l'économie – celle d'un travail « matériel, quantifié et marchand »<sup>365</sup> – et n'a pas pu résister à l'imaginaire cybernétique – transposant le travail de l'homme sur le modèle du programme informatique. Or, le droit du travail n'est pas destiné à rester impuissant. Il a su construire, lorsque cela s'est avéré nécessaire, un ensemble de normes protectrices exigeant le respect de l'homme<sup>366</sup>.

Ne pourrait-il pas le faire à nouveau, à l'aune des défis contemporains ? N'est-ce pas là l'opportunité d'une (re)définition proprement juridique du travail, soucieuse tant de la nature que de l'humain ?

Le droit ne serait-il pas, finalement, notre seule issue face à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le travail ?

---

<sup>365</sup> D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>366</sup> Alain SUPLOT fait mention de l'élaboration au XIX<sup>e</sup> siècle d'un « cadre spatio-temporel compatible avec nos rythmes biologiques et respectueux du droit à une vie privée et familiale ». Voy. A. SUPLOT, « Un autre droit du travail est possible », *op. cit.*, p. 89.

## Quelques lignes pour conclure...

Le travail est-il dans une impasse ? Au travers des deux premiers chapitres, nous avons tenté de répondre à cette question. En effet, le travail est présentement confronté à deux défis particulièrement pressants : la dégradation de notre milieu naturel et le dérèglement climatique subséquent ainsi que la promotion du modèle de l'homme-programme, résultat des dernières évolutions cybernétiques.

Dans le premier chapitre, nous avons commencé notre étude de la notion de travail par un examen des termes économiques sous-jacents. Le travail est le support d'un projet productiviste plus large, dont le but est de soutenir une croissance indéfinie, projet qui n'est pas sans conséquence pour l'environnement. La définition juridique du travail a été modelée à partir d'acceptions économiques restreintes et a restreint en retour ce qu'elle admettait être ou non du travail. Eu égard à ses origines économiques, nous avons proposé de substituer à ces termes portant une vision démesurée, peu compatible avec un usage raisonné des ressources naturelles, de nouveaux paramètres davantage éthiques et respectueux de l'environnement.

Dans le second chapitre, nous avons poursuivi l'analyse de la définition du travail à l'épreuve de la cybernétique, s'appuyant sur le fonctionnement de l'ordinateur et de ses programmes pour penser le travail de l'homme. En ouvrant ce chapitre intermédiaire par un aperçu historique, nous avons pu mettre en évidence le point suivant : le travail humain n'a jamais eu pour modèle l'humain. Aujourd'hui, l'ordinateur fait place à la machine et le droit peine à juguler une telle métamorphose : la personne du travailleur est réintroduite dans la relation de travail afin d'être mieux objectivée. Cela aurait pu rester un détail peu alarmant si la dimension subjective du travail ne nous était pas si fondamentale.

Dans un troisième et dernier chapitre, nous avons suggéré – espérons-le modestement – d'intégrer trois dimensions dans un projet de (re)définition juridique de la notion de travail. Nous avons inféré des divers ouvrages et documents consultés qu'une définition substantielle du travail devrait reposer sur les trois axes suivants : la décence (envers l'humain et l'environnement), l'autonomie et la part non-marchande du travail. Il nous semble que seul le droit, en tant qu'il participe à l'élaboration de notre imaginaire collectif et émane de la communauté humaine, est en mesure de porter une véritable définition du travail.

Avant d'achever la rédaction de ce mémoire, nous aimerions évoqué en quelques mots un dernier élément. Au travers des pages précédentes, nous n'avons fait mention que du *travail* :

ce qu'il signifie aujourd'hui, ce qu'il promet et ce qu'il empêche, ce qu'il pourrait devenir. Qu'en est-il à présent du temps *hors travail*, du loisir ?

Nous ne pouvons envisager une sphère du travail (décent, autonome et non-marchand) qui soit épanouissante aux dépens d'une sphère de loisirs aliénée. En effet, le temps libre de travail n'est aujourd'hui pas « libéré de l'économie »<sup>367</sup>. Il est en proie aux mêmes périls que ceux surplombant la définition du travail : c'est un temps libéré conçu sous les traits d'un moment de récupération – lorsqu'il n'est pas exploité comme nouvel espace de consommation afin de servir notre besoin de croissance<sup>368</sup> ou est tout juste considéré comme le lieu d'où nous pouvons en sortir grandis et à partir duquel nous pouvons renouer avec notre humanité.

Contre l'effondrement de la vie contemplative au profit de la vie active<sup>369</sup>, nous plaçons pour la réhabilitation de l'*otium studieux*<sup>370</sup>. Ce temps, qui n'est pas du temps consacré au travail<sup>371</sup>, n'est pas non plus dédié au divertissement. Il invite, à l'inverse, à un repli sur soi, en son for intérieur, en vue d'accéder à soi-même, à l'autonomie ainsi qu'à la dignité<sup>372</sup>. C'est un temps d'individuation aux fins d'élévation<sup>373</sup>. Nous voyons à partir de ces derniers éléments en quoi une nouvelle définition du travail et la défense de l'*otium* participent d'une même politique en faveur de l'humanité.

---

<sup>367</sup> S. LATOUCHE, *Travailler moins, travailler autrement ...*, op. cit., p. 128.

<sup>368</sup> B. STIEGLER, *Mécréance et discrédit. La décadence des démocraties industrielles*, tome I, Paris, Galilée, « Débats », 2004, p. 144.

<sup>369</sup> Nous reproduisons ci-après un extrait où Hannah ARENDT fait mention des divers traits marquant l'époque moderne. Ceci a pour but d'éclairer davantage la suite de nos développements. Elle dit ainsi : « [...] parmi les principales caractéristiques de l'époque moderne, depuis ses débuts à nos jours, nous trouvons les attitudes typiques de l'*homo faber* : l'instrumentalisation du monde, la confiance placée dans les outils et la productivité du fabricant d'objets artificiels ; la foi en la portée universelle de la catégorie de la fin-et-des-moyens, la conviction que l'on peut résoudre tous les problèmes et ramener toutes les motivations humaines au principe d'utilité ; la souveraineté qui regarde tout le donné comme un matériau et considère l'ensemble de la nature comme une immense étoffe où nous pouvons tailler ce que nous voudrions, pour le recoudre comme il nous plaira [citant Henri BERGSON] ; l'assimilation de l'intelligence à l'ingéniosité, c'est-à-dire le mépris de toute pensée que l'on ne pourrait considérer comme une démarche en vue de fabriquer des objets artificiels, en particulier des outils à faire des outils, et d'en varier indéfiniment la fabrication [citant à nouveau Henri BERGSON] ; et enfin l'identification toute naturelle de la fabrication à l'action ». Voy. H. ARENDT, op. cit., p. 381.

Dominique MÉDA prolonge la pensée de ARENDT par le constat suivant : « nous ne pouvons plus nous exprimer que par la médiation d'objets ou de prestations et de productions, nous ne pouvons plus agir qu'en consommant ». Voy. D. MÉDA, *Le travail. Une valeur en voie ...*, op. cit., p. 164.

<sup>370</sup> S. LATOUCHE, *Travailler moins, travailler autrement ...*, op. cit., p. 131.

<sup>371</sup> Contrairement à l'acte de travail, l'*otium studieux* n'entreprend pas d'accomplir une fin déterminée. Jean-Miguel PIRE explique ainsi que « [la curiosité], créativité, goût et jugement y sont cultivés à la seule fin d'enrichir le for intérieur et une vision fertile de l'existence ». Voy. J.-M. PIRE, *Otium. Art, éducation, démocratie*, Paris, Actes Sud, 2020, p. 22.

<sup>372</sup> J. DE LOISY, « Préface », *Otium. Art, éducation, démocratie*, J.-M. PIRE, Paris, Actes Sud, 2020, p. 13.

<sup>373</sup> B. STIEGLER, *Mécréance et discrédit. La décadence des démocraties industrielles*, tome I, Paris, Galilée, « Débats », 2004, p. 156.

D'autant que ce temps, *a priori* personnel, « affranchi des tâches vitales, des calculs, des préjugés, des croyances, notamment religieuses, et des intérêts »<sup>374</sup>, n'est pas uniquement fructueux pour l'individu qui s'y plonge de manière désintéressée. L'*otium* nous permet de cultiver le sens que nous portons au réel ainsi que les valeurs que nous accordons à ce qui nous entoure<sup>375</sup> : nous en sortons attentifs, curieux, imaginatifs, ouverts d'esprit, critiques, détachés des exigences de l'instantané et du matérialisme. Les fruits de l'*otium* rejaillissent par voie de conséquence, et pour le mieux, sur l'ensemble de notre société<sup>376</sup>.

À cet égard, le droit est à nouveau appelé à encadrer et organiser ce temps de rêverie et de réflexion<sup>377</sup>, en opposant à la marchandisation du temps libre, les arts, les lettres et l'éducation<sup>378</sup>.

---

<sup>374</sup> J.-M. PIRE, *op. cit.*, p. 22.

<sup>375</sup> J.-M. PIRE, *ibidem*, p. 36.

<sup>376</sup> J.-M. PIRE, *ibidem*, p. 49.

<sup>377</sup> C'est un temps hors travail qui n'est pas de la paresse : promouvoir l'*otium* ne vise pas à éliminer l'effort. Au contraire, il s'agit de rendre possible l'effort intellectuel en aménagement ses conditions d'avènement. Sur les dangers de la paresse, voy. C. DEJOURS, *op. cit.*, pp. 156 et s.

<sup>378</sup> J.-M. PIRE, *op. cit.*, p. 201.



## BIBLIOGRAPHIE

---

### *Législation*

#### *Internationale et européenne*

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution 70/1 de l'Assemblée Générale (A/RES/70/1), 25 septembre 2015, accessible en ligne [<https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>], dernière consultation le 27 juillet 2023.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), *Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation Internationale du Travail*, Philadelphie, 10 mai 1944.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), *Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail*, Genève, 108<sup>e</sup> session, 26 juin 2019.

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, *J.O.U.E.*, 7 juin 2016, C 202/396, article 15.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (version consolidée), *J.O.U.E.*, 7 juin 2016, C 202/112, article 145.

#### *Nationale*

C. civ., articles 5.27 et s.

Code des sociétés et associations, article 1:1.

Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, *M.B.*, 22 août 1978, article 17.

### *Doctrine*

ABATE B., *Notre travail sera-t-il plus intelligent ? Ce qui change avec le numérique*, Paris, Manitoba, 2020.

ARENDRT H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket, « Agora », 1994 [1961].

ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Flammarion, 2004.

ARISTOTE, *Les Politiques*, Paris, Flammarion, 2015.

ARNESON, R. J. « Meaningful Work and Market Socialism », *Ethics*, vol. 97, no. 3, 1987, pp. 517 à 545.

AZAM G., « Pour une pensée de la limite. L'exemple de la privatisation du vivant », *Revue du MAUSS*, vol. 21, 2003, pp. 301 à 309.

BANQUE MONDIALE, *The Changing Wealth of Nations. Building a Sustainable Future*, Washington, 2018.

BARAQUIN N. et LAFFITTE J. , *Dictionnaire des philosophes*, Paris, Armand Colin, 4<sup>e</sup> éd., 2020.

BARBAGALLO C. et FEDERICI S., « Travail domestique, du care, du sexe et migrations dans le contexte de la restructuration néo-libérale : de la politisation du travail reproductif », C. VERSCHUUR et C. CATARINO (dir.), *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 421 à 430.

BATILANA J., FERRERAS I. et MÉDA D. (dir.), *Le Manifeste Travail. Démocratiser, démarchandiser, dépolluer*, Paris, Seuil, 2020.

BEAU R. et LARRÈRE C. (dir.), *Penser l'Anthropocène*, Presses de Sciences Po, 2018.

BERNATCHEZ S., « Une révolution scientifique en droit ? Les fondements cybernétiques des théories juridiques contemporaines », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 90, 2023, pp. 3 à 41.

BENANAV A., *L'automatisation et le futur du travail*, Paris, Editions Divergences, 2022.

BIBLE, Gn 1.26 et 1.27.

BIGOT Ph., « L'à-venir du travail », *Cahiers jungiens de psychanalyse*, vol. 140, 2014, pp. 133 à 150.

BOURG D., KAUFMANN A. et MÉDA D. (dir.), *L'âge de la transition : en route pour la reconversion écologique*, Paris, Les petits matins, 2016.

BRYNJOLFSSON E. et MCAFEE A., *Le Deuxième Âge de la machine. Travail et prospérité à l'heure de la révolution technologique*, Paris, Odile Jacob, 2015.

CAILLÉ A. et FOUREL C. (dir.), *Sortir du capitalisme. Le scénario Gorz*, Lormont, Le bord de l'eau, 2013.

CASSIERS I., « Manifeste du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR) », *La Revue Nouvelle*, no. 3, 2009, pp. 78 à 83.

CASSIERS I., MARÉCHAL K. et MÉDA D. (dir.), *Vers une société post-croissance : Intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, « Bibliothèque des savoirs », 2017.

CLOT Y. et GOLLAC M., *Le travail peut-il devenir supportable ?*, Paris, Armand Colin, 2017.

CRUTZEN P. J. , « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », *Écologie & politique*, vol. 34, 2007 [2002], pp. 141 à 148.

DAGOGNET F. (dir.), *Philosophie du travail*, Paris, Encre marine, 2013.

DAUMAS L. et GOUCHON M., « Des prix sans marché. Valoriser les biens et services non marchands », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 32, 2023, pp. 80 à 86.

DEJOURS C., *Travail vivant 2 : Travail et émancipation*, Paris, Payot, 2009.

DELAVALLEE E., « La direction par les objectifs, et après ? », *L'Expansion Management Review*, vol. 117, 2005, pp. 83 à 91.

DERANTY J.-P. et MAC MILLAN C., « Qu'est-ce qu'un « travail décent » ? Propositions pour élargir la campagne de l'OIT pour le travail décent à partir de la psychodynamique », *Travailler*, vol. 30, 2013, pp. 147 à 174.

DESCARTES R., *Méditations métaphysiques. Objections et réponses, suivies de quatre lettres*, Paris, Flammarion, 2011.

DIET E., « L'homme procédural. De la perversion sociale à la désubjectivation aliénante », *Connexions*, vol. 79, 2003, pp. 11 à 28.

DUBET F. (dir.), *Les mutations du travail*, Paris, La Découverte, « Fondation pour les sciences sociales », 2019.

FISCHBACH F. et RENAULT E. (dir.), *Philosophie du travail. Activité, technicité, normativité*, Paris, Vrin, 2022.

FLICHY P., *Les nouvelles frontières du travail à l'ère numérique*, Paris, Seuil, 2017.

GADREY J. et LALUCQ A., « Que valent les méthodes d'évaluation monétaire de la nature ? », *L'Économie politique*, vol. 69, 2016, pp. 76 à 87.

GALERAND E. et KERGOAT D., « Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, no. 2, 2008, pp. 67 à 82.

GEMENNE F. et RANKOVIC A., *Atlas de l'anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019.

GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC), « Résumé à l'intention des décideurs », *Rapport de synthèse : Changement climatique 2023 (AR6)*, Copenhague, 2023.

GOMEZ P.-Y., « Le sens du travail à l'ère numérique », *Revue Projet*, vol. 361, 2017, pp. 36 à 42.

GORZ A., « L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation », *Presses universitaires de France*, « Actuel Marx », n°2, 1992, pp. 15 à 29.

GORZ A. et GILLIAND C., *Éloge du suffisant*, Paris, PUF, 2019.

GROZELIER A.-M., *Pour en finir avec la fin du travail*, Paris, Éditions de l'Atelier, « Enjeux de société », 1998.

HEMMENS A., *Ne travaillez jamais. La critique du travail en France de Charles Fourier à Guy Debord*, Paris, Crise & Critique, 2019.

HERRENSCHMIDT C., « Autour de la pièce qui brille et matérialise un regard », *Psychanalyse YETU*, vol. 49, 2022, pp. 65 à 72.

ILLICH I., *Le chômage créateur. Postface à La convivialité*, Paris, Seuil, 1977.

JAQUET C., *Le corps*, Paris, Presses Universitaires de France, « Philosophe », 2001.

JAPPE A., *Les aventures de la marchandise : Pour une critique de la valeur*, Paris, La Découverte, 2017.

JAPPE A., *La société autophage : Capitalisme, démesure et autodestruction*, Paris, La Découverte, 2020.

KLIMIS S., *L'énigme de l'humain et l'invention de la politique. Les racines grecques de la philosophie moderne et contemporaine*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 3<sup>e</sup> tirage, 2017 [2014].

LATOUCHE S., *Pour sortir de la société de consommation : voix et voies de la décroissance*, Brignon, Les Liens qui libèrent, 2010.

LATOUCHE S., *Travailler moins, travailler autrement ou ne pas travailler du tout : labeur et décroissance*, Paris, Payot et Rivages, 2021.

LE GOFF J., *Du silence à la parole : une histoire du droit du travail. Des années 1830 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

LE GOFF J., *Le retour en grâce du travail : du déni à la découverte d'une valeur*, Bruxelles, Lessius, 2015.

LESOURT E., *Survivre à l'Anthropocène*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018.

MARTY C., *Travailler moins pour vivre mieux. Guide pour une philosophie anti-productiviste*, Paris, Dunod, 2021.

MARX K., *Le caractère fétiche de la marchandise et son secret*, Paris, Allia, 2018 [1867].

MARX K., *Le Capital. Critique de l'économie politique*, livre I, Paris, Éditions sociales, 1976 [1867].

MARX K., *Manuscrits de 1857-1858 (« Grundrisse »)*, tome II, Paris, Éditions sociales, 1980.

MÉDA D., « De quoi nos sociétés sont-elles riches ? », *L'argent*, M. WIEVIORKA (dir.), Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2010, pp. 135 à 154.

MÉDA D., *La mystique de la croissance. Comment s'en libérer*, Paris, Flammarion, 2013.

MÉDA D., *Le travail. Une valeur en voie de disparition ?*, Paris, Flammarion, « Champs. Essais », 2021.

MERCURE D. et SPURK J. (dir.), *Le travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, Québec, Presses de l'Université Laval, « Sociologie contemporaine », 2003.

MUSSO P. et SUPLOT A. (dir.), *Qu'est-ce qu'un régime de travail réellement humain ?*, Paris, Hermann, 2018.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), *Travail décent et croissance économique : pourquoi est-ce important ?*, 2016, accessible en ligne [<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth>], dernière consultation le 27 juillet 2023.

PECCOUD D., « Un travail décent pour tous dans une économie mondialisée : utopie ou stratégie réaliste », *Le travail : Accomplissement ou servitude ?*, Y. BRESSON *et al.*, Paris, François-Xavier de Guibert, « Académie d'éducation et d'études sociales. Annales 2004-2005 », 2006, pp. 129 à 158.

PERRET B., « Travailler plus pour produire moins », *Revue Projet*, vol. 336-337, 2013, pp. 111 à 118.

B. PERRET, « De la croissance marchande au développement durable », *Esprit*, no. 1-2, 2018, pp. 87 à 98.

PIRE J.-M., *Otium. Art, éducation, démocratie*, Paris, Actes Sud, 2020.

PLATON, *Protagoras*, Paris, Flammarion, 2001.

POTTIER A., « Le capitalisme est-il compatible avec les limites écologiques ? », *Prix Veblen du jeune chercheur*, 2017.

POTTIER A., « Les nouveaux indicateurs de richesse modifieront-ils la croissance ? Les limites de la critique du PIB », *Le Débat*, vol. 199, 2018, pp. 147 à 156.

RIFKIN J., *La fin du travail*, Paris, La Découverte, 2006.

SCHWARTZ A., « Meaningful Work », *Ethics*, vol. 92, no. 4, 1982, pp. 634 à 646.

SMITH A., *La richesse des nations*, Paris, Flammarion, « Les livres qui ont changé le monde », 2009 [1776].

STIEGLER B., *Mécréance et discrédit. La décadence des démocraties industrielles*, tome I, Paris, Galilée, « Débats », 2004.

STIGLITZ J. E., SEN A. et FITOUSSI J.-P., *Vers de nouveaux systèmes de mesure*, Paris, Odile Jacob, 2009.

SUPIOT A., *Critique du droit du travail*, Paris, PUF, « Quadrige », 3e éd., 2020 [1994].

SUPIOT A., *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, « Poids et mesures du monde », 2015.

SUPIOT A., « Un autre droit du travail est possible », *Le Monde diplomatique*, « Manière de voir », no. 156, 2017-2018, pp. 85 à 89.

SUPIOT A., *Le travail n'est pas une marchandise : contenu et sens du travail au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Collège de France, 2019.

VENDRAMIN P. et VALENDUC G., *L'avenir du travail dans la société de l'information. Enjeux individuels et collectifs*, Paris, L'Harmattan, 2000.

VENDRAMIN P., « La signification du travail », *Transformations du travail : regards multidisciplinaires*, L. TASKIN *et al.* (dir.), Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2014, pp. 57 à 64.

VIVIEN F.-D., « Économie de l'environnement ou économie écologique ? », *Responsabilité & Environnement*, vol. 48, 2007, pp. 37 à 43.

WIENER N., *Cybernétique et société. L'usage humain des êtres humains*, Paris, Éditions des Deux Rives, 1971.

X, « Changements climatiques. Influence humaine », Climat.be (SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement), accessible en ligne [<https://climat.be/changements-climatiques/causes/influence-humaine>], dernière consultation le 29 mars 2023.

X, « Edmond Maire et la croissance. Un certain regard », Vidéo INA, 1973, accessible en ligne [<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i04317243/edmond-maire-et-la-croissance>], dernière consultation le 29 mars 2023.

YEOMAN R., « Conceptualising Meaningful Work as a Fundamental Human Need », *Journal of Business Ethics*, 2014, vol. 125, No. 2, pp. 235 à 251.

ZALASIEWICZ J., « Old and New Patterns of the Anthropocene », *RCC Perspectives*, no. 3, 2020, pp. 11 à 40.

